
LES TRANSITIONS ENTRE L'ÉCOLE ET LE MARCHÉ DU TRAVAIL

COMITÉ
CONSULTATIF
JEUNES

CCJ

Avis

Mars 2014 | Adopté par les membres le 21 mars 2014





533 rue Ontario E., bureau 202
Montréal (Québec) H2L 1N8
info@ccjeunes.org
ccjeunes.org
(514) 721-3051 poste 5

Rédaction

Emilie Grégoire, coordonnatrice du Comité consultatif Jeunes

Comité d'orientation de l'avis

Catherine Légaré, Academos Cybermentorat

Jonathan Marleau, Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ)

Jonathan Bouchard, Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ)

Julien Tessier, Réseau des carrefours jeunesse-emploi du Québec (RCJEQ)

Gabrielle St-Cyr, Regroupement québécois des organismes pour le développement de l'employabilité (RQuODE)

Emilie Grégoire, Comité consultatif Jeunes

Membres du Comité consultatif Jeunes

<ul style="list-style-type: none">• Association des centres locaux de développement du Québec (ACLDQ)• Association des clubs d'entrepreneurs étudiants du Québec• Centrale des syndicats du Québec (CSQ) - Comité des jeunes• Centre génération emploi• Collectif des entreprises d'insertion du Québec (CEIQ)• Chantier de l'économie sociale - Comité Jeunes• Confédération des syndicats nationaux (CNJ-CSN) - Comité national des jeunes• Force Jeunesse• Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec - Comité Jeunes (FTQ)• Fédération québécoise des coopératives en milieu scolaire (FQCMS/Coopsco)• Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ)• Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ)	<ul style="list-style-type: none">• Place aux jeunes en région• Regroupement québécois des organismes pour le développement de l'employabilité (RQuODE)• Réseau des services spécialisés de main-d'oeuvre du Québec (RSSMO)• Regroupement des jeunes chambres de commerce du Québec (RJCCQ)• Réseau des carrefours jeunesse-emploi du Québec (RCJEQ)• SAJE accompagnateur d'entrepreneurs• Table de concertation des forums jeunesse régionaux du Québec (TCFJRQ)• <u>Membres non votants</u>• Commission des partenaires du marché du travail (CPMT)• Secrétariat à la jeunesse• Forum des jeunes de la fonction publique québécoise
---	--

Le CCJ a la responsabilité de définir les problématiques vécues par les jeunes dans leurs démarches d'intégration, de réintégration et de maintien en emploi. À cet effet, il participe et collabore à l'établissement des priorités d'actions ainsi qu'au suivi et à l'évaluation des modes d'intervention utilisés par Emploi-Québec.

Cet avis a été réalisé grâce à une aide financière de la Commission des partenaires du marché du travail. *Les prises de position et les recommandations énoncées dans ce document ne correspondent pas nécessairement à la politique officielle de la Commission des partenaires du marché du travail.*

**Commission
des partenaires
du marché du travail**

Québec 

TABLE DES MATIÈRES

Introduction.....	3
Chapitre 1 : L'indécision vocationnelle chez les jeunes.....	4
1.1 Une offre et un accompagnement morcelés.....	4
Chapitre 2 : Jumelage entre l'offre et la demande de travailleurs.....	7
2.1. Problématiques reliées à certaines clientèles.....	7
2.1.1. Les travailleurs surqualifiés.....	7
2.1.2 Les jeunes plus éloignés du marché du travail.....	7
2.2. Pistes de solution pour favoriser un meilleur jumelage.....	8
2.2.1. Le raccrochage à l'école des adultes.....	8
2.2.2. Mieux tirer profit de la formation professionnelle ?.....	8
2.2.3. La mobilité interrégionale.....	9
Chapitre 3 : Décrochage et abandon.....	11
3.1. Le décrochage scolaire	11
3.1.1. Au secondaire.....	11
3.1.2. Au collégial.....	11
3.1.3. Le décrochage à l'université et l'endettement des jeunes.....	12
3.1.4. Les décrocheurs sans soutien public du revenu.....	13
3.2. Les jeunes participants aux mesures actives d'emploi : des taux d'abandon élevés.....	14
3.3. Les jeunes qui ne sont ni aux études, ni au travail, ni en formation.....	14
3.3.1. Les jeunes bénéficiaires de l'aide sociale, une dynamique intergénérationnelle.....	16
Chapitre 4 : Le sous-emploi.....	17
4.1. L'allongement de la jeunesse et ses différentes conséquences.....	17
4.2. Définition et formes du sous-emploi.....	17
4.3. Une solution au sous-emploi : La reconnaissance des acquis et des compétences.....	18
Chapitre 5 : Le travail atypique.....	19
5.1. Le travail à temps partiel involontaire, le double emploi et le travail autonome.....	19
Chapitre 6 : Le chômage.....	21
6.1. L'assurance-emploi.....	21
6.2. L'instabilité d'emploi chez les diplômés.....	22
6.2.1. Le travail d'été et le travail à temps partiel durant les études.....	22
6.3. L'instabilité d'emploi chez les diplômés.....	24
6.3.1. Le retour aux études à temps plein.....	24
6.3.2. La dégradation des compétences.....	24
Conclusion.....	26
Résumé des recommandations.....	27
Bibliographie.....	29

Introduction

Pour améliorer l'état des marchés du travail des jeunes, il faut bien comprendre les questions relatives à l'emploi et au marché du travail qui sont propres à chaque pays. Si l'on veut déterminer les besoins par pays et élaborer des politiques et des programmes d'intervention, il est essentiel d'analyser les marchés du travail des jeunes, en se concentrant en particulier sur les problèmes qui caractérisent la transition des jeunes vers le travail décent (OIT, 2013, p. 2).

Travaux conjoints entre Emploi-Québec et le Comité consultatif Jeunes

Le Comité consultatif Jeunes (CCJ) a eu le privilège, en 2013, de travailler en étroite collaboration avec la Direction de la planification et du développement des stratégies d'Emploi-Québec au sujet des nombreux parcours des jeunes, menant à différentes issues telles que l'abandon, la réorientation ou la réussite d'un projet professionnel ou scolaire. Le comité de travail visait notamment à identifier les besoins des jeunes, les meilleurs moyens de leur faire connaître les services publics d'emploi et de réussir ainsi à intervenir davantage en amont pour faciliter leur intégration en emploi et ce, peu importe l'étape de leur vie.

Plusieurs constats ont été évoqués durant ces rencontres, tels que l'hétérogénéité des parcours de vie, l'importance d'adapter les façons d'intervenir et de communiquer en fonction du type de clientèle et surtout, la nécessaire collaboration entre les différentes instances desservant les clientèles jeunesse. L'ensemble des jeunes, peu importe l'étape de leur vie ou leur degré d'éloignement, vivront un jour des transitions. Malheureusement, pour quelques jeunes, certaines transitions se vivront plus difficilement et auront éventuellement plus d'impacts sur leur vie professionnelle et personnelle. Globalement, six problématiques principales se présentent comme prioritaires de par l'importance de leurs conséquences sur les transitions pour ces jeunes.

Objectif de l'avis et organisation du document

L'avis est découpé en chapitres présentant les six problématiques ciblées par le CCJ. Le **Chapitre 1** présente les problématiques d'**indécision vocationnelle** chez les jeunes alors que le **Chapitre 2** évoque les **difficultés de jumelage entre l'offre et la demande de travailleurs**, ces deux problématiques ayant notamment des conséquences importantes sur les jeunes. Le **Chapitre 3** aborde les **notions de décrochage et d'abandon** des différents programmes scolaires et mesures d'emploi, à la fois cause et conséquence des transitions plus difficiles. Ces trois problématiques peuvent - de façon non exhaustive - mettre les jeunes dans des situations de **sous-emploi** (**Chapitre 4**), de **travail atypique** (**Chapitre 5**) ou de **chômage** (**Chapitre 6**). L'identification de ces six problématiques ne se veut pas un portrait complet des enjeux liés aux jeunes en transition entre l'école et le marché du travail. L'objectif de cet avis est plutôt de présenter une sélection de problématiques sur lesquelles les services publics d'emploi peuvent avoir davantage d'emprise afin de diminuer les impacts négatifs sur la vie des jeunes.

Chacun des chapitres comprend des statistiques récentes et présente certains constats pour lesquels des recommandations sont formulées. Ces dernières visent notamment à s'assurer que les transitions vécues par les jeunes se passent le plus harmonieusement possible et ainsi contribuer au bien-être professionnel du plus grand nombre de jeunes possible, en favorisant leur intégration ou leur réintégration en emploi ou dans un projet porteur.

Chapitre 1 : L'indécision vocationnelle chez les jeunes

1.1 Une offre et un accompagnement morcelés

Ces derniers mois, l'importance et la priorité des enjeux reliés à l'indécision vocationnelle et à l'orientation scolaire et professionnelle chez les jeunes ont été soulevés à maintes reprises. L'**indécision vocationnelle** désigne l'incapacité du jeune à faire un choix en matière de formation ou d'emploi quand celui-ci s'avère nécessaire (Falardeau et al., 1999). Que ce soit dans les commentaires recueillis auprès des jeunes par le Secrétariat à la jeunesse lors de sa tournée de consultation régionale ou dans les préoccupations soulevées par les membres du CCJ lors de sa rencontre de planification stratégique, les problématiques d'indécision vocationnelle ont été soulignées de façon unanime.

Un des constats qui émane du terrain et à la lumière de la revue de la littérature sur ces thèmes, il semblerait que l'offre de services en orientation scolaire et professionnelle soit d'une part **morcelée** et d'autre part **insuffisante** pour répondre aux besoins des jeunes. Les ressources scolaires, que ce soit les aides pédagogiques individuelles (API), les conseillers en orientation (CO) ou en information scolaire et professionnelle (ISEP) ou les services de placement et de gestion de carrière, présentent des services qui varient en fonction de l'amplitude de leurs ressources financières, services qui sont généralement décentralisés (Saunders, 2008, p. 20). Selon Saunders, « il existe des « îlots » de pratiques prometteuses qui dépendent à une diversité de besoins des jeunes, mais il n'existe pas de réseau de services cohérent et complet pour les adolescents et les jeunes adultes, que ce soit à l'école ou à l'extérieur de l'école » (2008, p. 23). L'Ordre des conseillers et conseillères en orientation du Québec (OCCOQ) soutient que « [...] Les sollicitations sont constantes et les besoins dépassent largement les ressources dont on dispose, car tous les jeunes ont des choix à faire et ont besoin de ressources et de soutien, même si la nature ou le degré de ce soutien varie d'une personne à l'autre » (2013b, p. 6). Par ailleurs, le marché du travail et ses différentes perspectives (bonnes ou mauvaises) sont méconnues des élèves et des jeunes en général. Plusieurs acteurs, tel le Conseil supérieur de l'éducation (CSE), déplorent le fait que le rendement scolaire définisse et trace en quelque sorte le parcours des jeunes :

[...] le choix des parcours scolaires de même que l'orientation scolaire et professionnelle des jeunes ne peuvent être ramenés seulement à un processus de décision individuel en fonction de l'image qu'ils se font d'eux-mêmes, de leurs aptitudes, de leurs valeurs, de leurs aspirations ou de celles de leurs parents. Ils ont à composer avec les exigences relatives à leur classement dans le système selon leur rendement scolaire et leur comportement de même qu'avec les conditions d'admission dans différentes filières et programmes de formation [...] nombreux sont aussi ceux qui se voient refuser leur admission à la filière ou au programme de formation auxquels ils aspiraient, notamment dans les programmes dont l'accès est limité, et ont ainsi à s'orienter par défaut (Prost, 1985 dans Doray et al. 2009, p. 10), sans compter ceux qui se font exclure de programmes après y avoir été admis (Doray et al., 2009, p. 10).

Tel qu'évoqué précédemment, les jeunes ont des besoins qui varient en fonction de l'étape de leur vie et ils peuvent ne pas ressentir le même besoin d'aide s'ils étudient au secondaire, au collégial ou vivent une situation de sous-emploi. Les jeunes qui ne fréquentent pas, ou ne fréquentent plus l'école ont un accès beaucoup plus limité aux différents services dont ils pourraient avoir besoin (Saunders, 2008, p. 21).

| Un exemple |



Un jeune en transition entre le secondaire et le collégial a effectué ses choix de programme par priorité. Son premier choix est la seule option parmi les trois qui l'intéresse vraiment. Or, il se voit refuser sa première option. Ne sachant trop quoi faire, il choisit tout de même de s'inscrire dans le programme qui constituait son deuxième choix. Le jeune ne savait pas que son premier choix était offert dans une autre région. Au bout de quelques mois, le jeune abandonne son programme de deuxième choix, car il n'est pas mobilisé par ce programme.

Si un jeune vit de l'indécision vocationnelle - parce qu'il ne sait pas dans quel domaine se diriger ou a l'impression d'avoir effectué un choix qui ne lui convient plus -, il augmente ses risques d'être démobilisé dans le cadre de son parcours scolaire, ce qui aura une influence sur son rendement scolaire ou le fait qu'il choisisse d'abandonner en cours de route (Chapitre 3). L'indécision vocationnelle et le sentiment de ne pas savoir quel programme scolaire ou quelle profession choisir peut également contribuer à ralentir la mise en mouvement du jeune vers son intégration en emploi, contribuant au fait que ce dernier puisse vivre des épisodes de chômage (Chapitre 6) ou accepte plus facilement une situation de sous-emploi (Chapitre 4) ou de travail atypique (Chapitre 5).

Quant à l'enjeu du projet d'études, il tient à la capacité de déterminer un choix vocationnel, en d'autres mots de savoir où l'on va. Cela est de plus en plus complexe si l'on tient compte du très large éventail de programmes d'études offerts aux jeunes. Il n'est pas facile d'effectuer le bon choix du premier coup, surtout sans soutien parental ou professionnel. Plusieurs doivent changer de programme d'études, voire abandonner, avec les conséquences financières qui en découlent (CCAFE, 2004, p. 4).

Le décrochage durant les études collégiales, également abordé au chapitre 3, illustre la fragilité des jeunes durant cette transition où ils peuvent se décourager faute d'information suffisante sur les options qui s'offrent à eux. Ils peuvent également poursuivre des études générales, sans identification préalable d'un projet qui les motive suffisamment pour les maintenir à l'école. Aussi, plusieurs événements significatifs dans la vie personnelle des jeunes peuvent survenir durant cette étape et avoir des impacts sur leur parcours académique, tel le divorce des parents ou l'influence d'amis ayant décroché (Bourdon, 2007, p. 15).

D'ailleurs, les statistiques parlent d'elles-mêmes : un élève sur cinq au secondaire n'a pas de plan d'avenir concret (Banque CIBC, 2013a). La moitié des étudiants de cégep ne s'inscrivent pas dans un programme par intérêt (Academos, 2013, p. 12-13). Les jeunes de nos jours ne suivent pas nécessairement de cheminement linéaire passant de l'école secondaire au programme postsecondaire pour intégrer un emploi. En effet, plusieurs jeunes peuvent interrompre leurs études ou effectuer un changement de programme (Saunders, 2008, p. 9). Dans un contexte où les besoins d'orientation et de suivis sont criants, tant au secondaire qu'au collégial, le CCJ soulève la nécessité que les principales instances jeunesse se penchent sur la question et se dotent d'une stratégie commune (voir recommandation en page suivante).

Dans le même ordre d'idées, Academos Cybermentorat, par la mise sur pied de groupes de discussion, a soulevé le nécessaire arrimage entre les besoins des jeunes et les possibilités qui s'offrent à eux. « [...] les sites Web de type portail, avec beaucoup d'informations sur les métiers ou sur les organismes, en découragent plus d'un. En effet, les jeunes se sentent submergés d'informations, sont confus et demandent à consulter une information plus personnalisée en fonction de leurs caractéristiques, de leurs intérêts et de leurs aspirations » (Academos, 2013, p. 9-10). « Aucune approche, aucun logiciel, aucun objectif d'apprentissage, aucune pratique gagnante ne peut prétendre a priori répondre à l'ensemble des besoins d'orientation » (Ordre des C.O., 2013a, p. 7). En effet, il ne suffit pas d'informer le jeune sur les possibilités qui se présentent à lui en termes de choix de carrière, mais également tenir compte de son processus psychologique (Ordre de C.O., 2013a, p. 8).

| Une plate-forme en ligne |



Academos Cybermentorat propose de mettre à la disposition des jeunes, dès le secondaire, une plate-forme Web qui permettrait de répondre à leurs besoins et ce, peu importe l'étape de leur vie et la nature de leurs besoins. Plus professionnel que Facebook et plus convivial que LinkedIn, cet outil pourrait suivre le jeune tout au long de son cheminement scolaire et professionnel. Il pourrait à la fois créer son CV en ligne pour trouver un emploi d'été ou être référé vers un organisme communautaire en employabilité de son quartier pour pratiquer son entrevue de sélection. Il pourrait être amené à en savoir plus sur un programme scolaire au niveau collégial ou être invité à discuter avec un professionnel qui œuvre dans un domaine spécifique pour lui poser des questions sur son emploi. Il pourrait même, ultimement, demander des références à ses mentors pour trouver un stage.

Il importe plus que jamais d'agir en amont et que les interventions réalisées se fassent par la concertation des différents acteurs de l'orientation et de l'information du marché du travail et ce, tout au long des étapes reliant le parcours scolaire au marché du travail. Aucun acteur ne peut relever seul le défi de l'orientation des jeunes, c'est pourquoi le CCJ recommande :

Recommandation 1

Qu'Employ-Québec, le MELS et le MESRST repensent de façon concertée l'accompagnement des jeunes dans leur choix de carrière dans les services d'orientation offerts en milieu scolaire et ce, pour toutes les étapes de leur cheminement scolaire.

Cette recommandation, réalisée également en collaboration avec les professionnels de l'orientation et de l'information scolaire et professionnelle, pourrait être à l'origine d'une stratégie nationale en matière d'orientation professionnelle, notamment pour identifier, appuyer et assurer la diffusion des pratiques efficaces (Saunders, 2008, p. 44). Elle viserait également, par la suite, à créer des passerelles avec les ressources externes en employabilité pour favoriser l'intégration des jeunes en emploi.

Chapitre 2 : Jumelage entre l'offre et la demande de travailleurs

Le vieillissement de la population ainsi que le phénomène de rareté de la main-d'œuvre qualifiée ont amené le CCJ à documenter, à l'été 2013, les enjeux de relève de main-d'œuvre jeune dans les organisations (CCJ, 2013a). Dans le cadre de ces travaux, trois axes ont été ciblés, soit l'attraction des jeunes dans les secteurs d'emploi, la rétention des jeunes en emploi ainsi que la formation, tant scolaire qu'en milieu de travail, offerte à la jeune main-d'œuvre. La problématique d'adéquation formation-emploi a par ailleurs été abordée par plusieurs intervenants sondés lors de l'enquête. Le présent avis souhaite pousser la réflexion en traitant de la problématique de jumelage entre l'offre et la demande de travailleurs.

En souhaitant favoriser un meilleur jumelage des travailleurs qualifiés et peu qualifiés aux emplois disponibles sur le marché du travail, tant les chercheurs que les demandeurs d'emploi se heurtent à différentes difficultés.

2.1. Problématiques liées à certaines clientèles

2.1.1. Les travailleurs surqualifiés

En 2012, près du tiers (31 %) des personnes en emploi sont surqualifiées par rapport à l'emploi qu'elles occupent au Québec (ISQ, 2013e, p. 1). La surqualification est un phénomène en hausse qui contribue en une perte de productivité pour les organisations et la société en général, pouvant également entraîner un sentiment de découragement, voire de démotivation, chez les travailleurs surqualifiés.

L'adéquation formation-emploi s'illustre à la fois par la suffisance de personnes à former dans chacun des programmes scolaires ainsi que par des contenus de formation correspondant à la réalité du marché du travail (CCJ, 2013a, p. 15). Elle peut également se présenter comme verticale (par une question de niveau : trop ou insuffisamment qualifié) ou de manière horizontale (en lien avec le domaine d'étude) (ISQ, 2013e, p. 2). Tout comme le CCJ, l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) se questionne par ailleurs sur le paradoxe de la hausse apparente de la surqualification de la main-d'œuvre ajoutée au phénomène de rareté de main-d'œuvre qualifiée dans plusieurs secteurs d'emploi (ISQ, 2013e, p. 2). Entre autres, l'ISQ explique la situation par le fait que le niveau de scolarité des personnes en emploi a augmenté plus rapidement que les compétences exigées par lesdits emplois sur le marché du travail de 1990 à 2012 (ISQ, 2013e, p. 4).

En situation de surqualification, plusieurs options se présentent aux individus : accepter une situation de sous-emploi (Chapitre 4), rester au chômage pour chercher un emploi à la hauteur de leurs compétences (Chapitre 6), se réorienter (Chapitre 1) ou créer leur propre emploi (Chapitre 5) (ISQ, 2013e, p. 6).

2.1.2 Les jeunes plus éloignés du marché du travail

Près d'un jeune sur cinq (16,7 %) âgé de 18 à 24 ans a du mal à intégrer le marché du travail en raison d'une scolarité inférieure au diplôme d'études secondaires (DES) (Enquête sur la population active, 2007). Il est donc pertinent de se questionner sur l'impact des jeunes qui sont de plus en plus scolarisés sur ceux qui le sont peu. En effet, la diminution importante des personnes en emploi peu qualifiées (DES ou moins) représente l'une des transformations majeures du marché du travail québécois (ISQ, 2013e, p. 3). Le taux de chômage des jeunes peu qualifiés est de 19 %, soit près de 10 points de pourcentage de plus que les autres jeunes scolarisés du même âge (Enquête sur la population active, 2007). La surscolarisation peut également creuser l'écart, déjà important, avec les jeunes plus éloignés du marché du travail étant peu scolarisés, un phénomène appelé *crowding out* (Wolff, 2000 dans Vultur, 2006, p. 64), soit la détérioration de la position des moins qualifiés dans le système d'emploi. Selon l'Organisation internationale du Travail (OIT) :

Dans les économies avancées, les éléments d'information montrent qu'il existe un risque d'inadéquation plus élevé pour ceux qui sont au bas de la pyramide de l'éducation, qui se traduit par des taux de chômage relativement élevés pour ceux qui sont peu qualifiés par rapport à ceux qui sont très qualifiés. Ce type d'inadéquation a augmenté de 2010 à 2011, ce qui indique une détérioration de la position des jeunes peu qualifiés sur le marché du travail (OIT, 2013, p. 6).

L'ISQ suggère même l'hypothèse d'une pénurie de main-d'œuvre peu qualifiée, créant une pression à la hausse sur les salaires dans les emplois de type élémentaire. Ce type d'emploi requiert une formation en cours d'emploi, d'où la valeur et l'intérêt des différents dispositifs de formation en entreprise, tels que les stages rémunérés de la Stratégie Tous pour l'emploi, le Programme d'apprentissage en milieu de travail (PAMT), la Mesure de formation (MFOR), etc.

2.2. Pistes de solution pour favoriser un meilleur jumelage

2.2.1. Le raccrochage à l'école des adultes

Bon an mal an, 90 000 jeunes de moins de 20 ans s'inscrivent à la formation générale aux adultes, ce qui constitue le tiers des inscriptions (ICÉA, 2011, p. 26). Parmi les élèves de deuxième cycle inscrits au secteur des adultes et ayant décroché avant l'âge de 20 ans, 63 % termineront leur cursus avec un diplôme (MELS, 2011, p. 10). La cohabitation intergénérationnelle d'adolescents et d'adultes ne semble toutefois pas sans conséquence sur les établissements scolaires desservant ces clientèles, puisque les approches s'adressant aux 19 ans et moins, aux 20-24 ans et aux 25 ans et plus diffèrent largement en raison de l'hétérogénéité de leurs besoins, de leurs motivations et de leurs conditions de vie (ICÉA, 2011, p. 26).

Les travaux de Broucker (2005) indiquent, quant à eux, qu'un diplôme d'études secondaires contribue certes à trouver un emploi, mais ne favorise pas réellement l'obtention d'un emploi spécialisé au Canada, contrairement à plusieurs autres pays de l'OCDE (Saunders, 2008, p. 3).

En effet, le CCJ, en documentant les différentes problématiques vécues par 26 des 29 secteurs d'emploi représentés à la Commission des partenaires du marché du travail, a mis en relief les difficultés des employeurs à attirer les jeunes dans leur secteur et les programmes de formation (CCJ, 2013a). En effet, selon le MELS, 68,7 % des employeurs constatent une insuffisance de candidats qualifiés, notamment dans les types d'emploi associés à la formation professionnelle et privilégient à 66,4 % les diplômés de la FP en ce qui a trait au personnel de métier (2010, p. 25).

2.2.2. Mieux tirer profit de la formation professionnelle ?

Si la formation professionnelle est perçue positivement par les élèves, elle ne constitue pas pour autant une voie normale et légitime de formation pour eux. De plus, si les membres du personnel scolaire ont une opinion favorable de la FP, près de la moitié d'entre eux considèrent qu'elle n'est pas une avenue intéressante pour les élèves qui réussissent bien à l'école (CSE, 2012, p. 30).

En plus de souffrir d'une image parfois négative tant auprès des jeunes et des parents que de certaines ressources scolaires, la formation professionnelle (FP) est également aux prises avec des problèmes de structure, de financement en lien avec les besoins du marché du travail et d'accessibilité limitée (contingentement), notamment en raison de l'impossibilité d'étudier à temps partiel, etc. (ICÉA, 2011, p. 28). Ces problèmes multiples pourraient décourager certains jeunes à se diriger en FP, qui reste peu attrayante et peu valorisée par ces derniers (MELS, 2004, p. 7).

En 2010-2011, 17,2 % des personnes âgées de moins de 20 ans accédaient aux études en FP (MELS, 2013, p. 54). Bien que mal aimée, il semblerait toutefois que certains programmes de la FP soient en progression et que les inscriptions varient en fonction des régions (MELS, 2010, p. 17). C'est plutôt après l'obtention du diplôme du secondaire que la FP apparaît comme une solution alternative au collégial : « plus les diplômés sont âgés, plus l'accès à la FP devient important » (MELS, 2004, p. 10).

L'approche de marché adoptée au Canada vis-à-vis de la FP (formation professionnelle) présente l'avantage de répondre rapidement aux besoins locaux; par contre, elle s'accompagne d'un manque de coordination centrale, qui aboutit à une fragmentation et à des inégalités possibles. Le travail requis pour établir et entretenir des partenariats efficaces n'est pas suffisamment reconnu et les initiatives locales sont trop fluctuantes. S'il existe un équilibre nécessaire entre contrôle central et autonomie locale, la présente étude permet de conclure que les gouvernements devraient intervenir beaucoup plus directement pour assurer la durabilité et l'efficacité de la FP (Taylor, 2007, p. 64).

Il s'agit là d'une occasion importante de réfléchir conjointement à une façon de promouvoir les différents programmes de FP, voire les programmes de formation en général, notamment ceux présentant d'importants besoins de main-d'œuvre. À cet effet, le portail en ligne Tout pour réussir (www.Toutpoureussir.com) cherche « à mieux faire connaître auprès des jeunes les métiers ayant de bonnes perspectives d'emploi qui demandent une formation professionnelle au secondaire ou de formation technique au collégial » (2013, en ligne). Réalisé à l'initiative de la CPMT et ses membres, en collaboration avec Emploi-Québec et le MELS, le site et les activités promotionnelles qui l'entourent visent à démontrer que les métiers issus des FP et des formations techniques (FT) sont intéressants, valorisants et peuvent permettre de s'épanouir tout en étant bien rémunérés. Comme le portail existe depuis au moins 2005 (date de la première Infolettre), il y a lieu de se questionner sur ce qui peut être fait de plus, et surtout, de mieux. Les acteurs de l'éducation, de l'emploi et de la jeunesse pourraient sans doute développer conjointement une réflexion pour travailler à changer les perceptions et façons de faire actuelles en ce qui a trait à la FP. Pour l'instant, les actions isolées des entreprises, secteurs d'emploi ou établissements scolaires (CCJ, 2013c, p. 8) sont certes nobles et visent à valoriser certains métiers méconnus ou mal aimés mais auraient davantage d'impacts s'il y avait une réelle stratégie concertée entre tous les acteurs touchés par les programmes de FP.

Recommandation 2

Que la CPMT et Emploi-Québec collaborent avec le MELS, le MESRST et le Secrétariat à la jeunesse à l'identification de nouvelles façons de promouvoir les différents programmes d'études, notamment les programmes de formation professionnelle.

Une telle réflexion pourrait intégrer la participation des jeunes qui ont fait le choix de ces programmes dans le cadre de groupes tests ou de groupes de discussions pour s'assurer d'adapter les communications aux différentes clientèles ciblées.

2.2.3. La mobilité interrégionale

Les jeunes des régions ressources vivent des problématiques qui leur sont propres et qu'il semblait opportun de souligner. En effet, faute de trouver un emploi ou un programme d'études qui réponde à leurs aspirations, de nombreux jeunes se voient dans l'obligation de quitter leur région d'origine pour poursuivre leurs études ou intégrer le marché du travail. On parle ici de la mobilité interrégionale comme conséquence aux transitions difficiles. La région, son dynamisme et les perspectives socioprofessionnelles qu'elle offre représentent autant d'éléments supplémentaires qui influencent, positivement ou négativement, les transitions vécues par les jeunes entre l'école et le marché du travail. Pour illustrer l'influence de la mobilité interrégionale sur les besoins de main-d'œuvre dans certaines régions, le CCJ mentionnait dans son avis sur la relève :

[...] Certaines d'entre elles [régions] ont pu renverser leur bilan migratoire, alors que d'autres déplorent le départ des jeunes à la suite de leur diplomation pour s'installer près des centres urbains. Par ailleurs, le développement de secteurs et sous-secteurs d'activité particuliers dans certaines régions ajoute une pression supplémentaire et crée une rareté de main-d'œuvre dans certains corps de métier alors que d'autres régions présentent un surplus. Le problème d'attraction des jeunes travailleurs en est donc également un de répartition géographique et de mobilité de la main-d'œuvre (CC, 2013a, p. 4).

Selon Hamzaoui, économiste au Centre d'étude sur l'emploi et la technologie (CETECH), « la mobilité [interrégionale et interprovinciale] est une affaire de jeunes, les taux de migration sont en effet plus élevés entre 20 et 29 ans. Ces taux atteignent leur sommet entre 25 et 29 ans, soit 6,7 %. C'est dans ce groupe d'âge que se font, en général, les choix relatifs à la poursuite des études ou au travail » (2007).

Également, Place aux jeunes en région, qui « favorise la migration, l'établissement et le maintien des diplômés et futurs diplômés de 18 à 35 ans en région » (Place aux jeunes en région, sans date, en ligne) œuvre depuis de nombreuses années à contrer la dévitalisation des jeunes en région. Le CCJ estime qu'il reste toutefois des actions à poser afin d'assurer un meilleur arrimage entre les différentes instances qui desservent les jeunes en région. À l'instar des derniers avis du CCJ, cet avis recommande la mise sur pied de passerelles entre les secteurs de l'emploi, l'éducation, la santé, le développement local et régional ou l'immigration (CCJ, 2013b; 2013c). En effet, les centres locaux d'emploi (CLE) tireraient avantage à développer une connaissance fine des ressources jeunesse de leur territoire, tant en santé, employabilité, logement, budget, etc., pour favoriser le plus possible l'intégration en emploi des jeunes et n'en échapper aucun. Pour ce faire, il est d'autant plus pertinent d'avoir, à l'interne, un personnel dédié aux clientèles jeunesse qui détient la connaissance de telles ressources.

Recommandation 3

Qu'Emploi-Québec, via ses directions régionales, travaille étroitement avec les organismes terrain, dont Place aux jeunes en région et les ressources externes en employabilité, pour mieux faire connaître de part et d'autre les services offerts par les organismes publics d'emploi et les organismes communautaires.

| L'OCDE et l'intérêt des équipes dédiées aux jeunes |



« [...] les chances de réinsertion sont environ 4 points de pourcentage plus élevées lorsque les conseillers et les demandeurs d'emploi présentent des points communs (plus de deux), notamment l'âge, le sexe, la scolarité et la langue maternelle. Lorsque des points communs existent, il est apparemment plus facile de s'entendre sur des objectifs et de motiver le chômeur pour qu'il recherche un emploi » (OCDE, 2013, p. 186).

Recommandation 4

Qu'Emploi-Québec, après une évaluation du programme passé, considère la possibilité de réintégrer les équipes jeunesse dans les CLE, notamment sous la forme de projet-pilote dans les régions dont la clientèle est plus jeune.

Les centres locaux d'emploi (CLE) ont déjà intégré des équipes « tactiques jeunesse », composées d'employés de l'État entièrement dédiés à la clientèle jeunesse. Elles ont toutefois été retirées en raison de l'inégalité des résultats en fonction des régions et des différences dans les façons de gérer les équipes dans les CLE. Pourtant, certains CLE avaient de très bons résultats auprès des clientèles jeunes; quelques-uns d'entre eux ont même choisi de conserver cette façon de faire malgré l'abolition des équipes tactiques jeunesse. Étant donné les résultats positifs obtenus dans certaines régions, il serait intéressant de mieux comprendre les facteurs de réussite pour les régions présentant de bons résultats en termes de mise en mouvement des jeunes et de réévaluer la pertinence de réintégrer ces équipes dans certains milieux et sous certaines conditions.

Chapitre 3 : Décrochage et abandon

Le décrochage scolaire - ou la persévérance scolaire - est un phénomène abondamment documenté qui a vu l'investissement de plusieurs millions de dollars chaque année dans l'objectif de soutenir les initiatives des principaux acteurs mobilisés par la réussite éducative des jeunes. Outre le décrochage scolaire, cette section abordera également l'abandon des mesures et programmes en employabilité ainsi que la problématique des jeunes qui décrochent complètement du système, en étant ni au travail, ni aux études, ni en formation.

3.1. Le décrochage scolaire

3.1.1. Au secondaire

L'école secondaire représente un moment charnière pour les jeunes, soit une période durant laquelle une baisse de motivation et d'engagement peut être constatée chez plusieurs d'entre eux (MELS, 2008, p. 2) et pouvant ainsi contribuer au décrochage scolaire. En 2010-2011, les **taux de sorties sans diplôme ni qualification** (décrochage annuel) en formation générale des jeunes est de 16,2 % pour l'ensemble du Québec, soit 20,1 % pour les garçons et 12,6 % pour les filles (MELS, 2012a, p. 1).

Les impacts sur la qualité de vie de ces jeunes sont également non négligeables. En effet, ils sont susceptibles d'avoir plus de difficultés à intégrer un emploi, les emplois occupés seront moins bien rémunérés, moins prestigieux et moins stables et les possibilités d'avoir recours à l'aide sociale et d'y demeurer sont plus importantes (ISQ, 2013c, p. 1). Les coûts du décrochage scolaire pour la société sont importants, puisqu'il engendrerait au Québec des pertes de 1,9 milliard de dollars par cohorte (Groupe d'action sur la persévérance et la réussite scolaires, 2009 dans ISQ, 2013c, p. 2).

Outre le décrochage scolaire, l'**allongement des études au secondaire** représente également un phénomène à observer. En effet, bien que les taux de sortie sans diplôme soient en baisse depuis 2000, la diplomation des jeunes dans les temps requis n'a, quant à elle, fait l'objet d'aucune amélioration depuis près de 15 ans (ISQ, 2014a, p. 174).

3.1.2. Au collégial

Bourdon (2006) rappelle que le décrochage au secondaire n'est pas le seul à être inquiétant; **les taux élevés de décrochage au niveau collégial** devraient, selon lui, préoccuper les principaux acteurs jeunesse. En 2009-2010, 43,3 % des élèves respectent le délai de deux ans pour compléter leur DEC en formation préuniversitaire. De fait, très peu d'élèves respectent ce délai puisque plusieurs d'entre eux complètent leur formation à l'intérieur des cinq années suivant leur inscription. En 2009-2010, ce sont 71,7 % des élèves qui complètent leurs études en cinq ans, notamment en raison d'un changement de programme, contribuant ainsi à allonger leur parcours scolaire (MELS, 2013, p. 76). En formation technique, 33 % des élèves respectaient le délai de trois ans mais un total de 52,2 % des inscrits obtenaient leur DEC à l'intérieur de cinq ans (MELS, 2013, p. 76). L'indécision vocationnelle, abordée au chapitre 1, n'est sans doute pas étrangère au phénomène du décrochage scolaire, tant au secondaire qu'au collégial.

| Un exemple |



Un jeune athlète est devenu en quelques mois le joueur étoile dans son équipe de basketball au cégep. Ses notes en souffrent, car il n'est mobilisé que par le sport d'une part, et d'autre part il a choisi un programme scolaire qui ne l'intéressait pas. Il n'est vraiment pas motivé par ses cours et il est souvent absent. Afin de pouvoir rester à la fois au cégep et dans son programme de sports-études, il doit réussir 50 % de ses cours et aussi compléter huit cours dans l'année. Puisqu'il n'y parvient pas, même après plusieurs rencontres avec les intervenants scolaires, le jeune se fait expulser de l'équipe de basketball, puis ensuite de l'école. Il n'a pas démontré suffisamment de motivation dans sa réussite scolaire. Une fois expulsé, le jeune n'a plus droit à l'aide à laquelle il avait droit quelques mois plus tôt. Il s'agit ici à la fois d'un enjeu d'orientation (être dans le bon programme scolaire tout en réalisant sa passion) et de référence (outre les ressources scolaires, les organismes du milieu pourraient lui venir en aide dans son arrondissement, son village ou sa ville). Certains jeunes n'ont peut-être pas

le profil pour réaliser des études postsecondaires, mais encore faut-il qu'ils soient informés des autres options qui s'offrent à eux.

Les jeunes n'ayant plus accès aux ressources internes des établissements scolaires devraient avoir la possibilité d'être référés, orientés et accompagnés dans un programme qui réponde mieux à leurs besoins et influence leur degré de motivation. Pour ce faire, l'accompagnement et la forme que prend cet accompagnement doivent être réfléchis et optimisés par les principaux acteurs. Le rôle d'Emploi-Québec, dans un tel contexte, serait par exemple de fournir aux principales ressources scolaires une synthèse de l'offre de services jeunesse par arrondissement ou MRC. Par exemple, que le cégep situé dans le quartier ou la ville x sache qu'il y a un carrefour jeunesse-emploi et deux autres organismes communautaires en employabilité situés à moins de deux kilomètres de l'établissement scolaire et incite le jeune à aller y chercher de l'aide plutôt que de lui annoncer qu'il ne peut plus l'aider. Aucun jeune ne doit être échappé.

Le CCJ proposait, dans son avis de décembre 2013, «qu'Emploi-Québec diversifie et vulgarise l'information sur le marché du travail qu'elle produit afin de mieux outiller les intervenants jeunesse de tous les secteurs en portant une attention particulière à la distribution régionale des résultats ». Cette information, une fois produite, pourrait également être transmise aux établissements postsecondaires dans le cadre d'une formation ponctuelle afin d'outiller les ressources en orientation oeuvrant dans les centres de placement et de gestion de carrière des cégeps et des universités. Ces dernières pourraient mieux informer les jeunes inscrits quant aux ressources disponibles et ainsi agir en amont, avant qu'ils n'aient besoin d'aide et se précarisent.

Recommandation 5

Que les directions régionales d'Emploi-Québec collaborent à une formation des ressources scolaires en orientation dans les établissements postsecondaires pour diffuser l'information sur les ressources d'aide disponibles dans les arrondissements, villes et villages.

Les ressources pourraient éventuellement effectuer de la référence vers les ressources externes en employabilité lorsqu'elles ne sont plus en mesure d'aider un jeune.

3.1.3. Le décrochage à l'université et l'endettement des jeunes

Bien que la proportion des jeunes titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme supérieur ait progressé depuis plus de quinze ans (ISQ, 2014a, p. 93), un étudiant universitaire sur quatre n'obtient pas son diplôme au terme de ses études. Dans les programmes de baccalauréat, 67 % des étudiants obtiennent leur diplôme par rapport à 74 % et 61 %, respectivement à la maîtrise et au doctorat (MELS, 2013, p. 8). Il existe certes plusieurs causes au décrochage chez les jeunes universitaires, mais le facteur du poids de la dette d'études représente l'une des plus importantes. En effet, **36 % des jeunes étudiants canadiens de niveau postsecondaire cessent d'étudier pour des raisons financières** (Statistique Canada dans O'Rourke, 2012, p. 4).

La dette moyenne d'un étudiant québécois serait de 14 000 \$ alors que celle des étudiants canadiens serait de 20 000 \$ à 30 000 \$ (O'Rourke, 2012, p. 3). Plus spécifiquement, en 2010-2011, l'endettement moyen d'un étudiant québécois ayant pris à charge son prêt à la fin des études universitaires de premier cycle était de 12 839 \$, de 16 275 \$ pour le deuxième cycle et 23 445 \$ pour le troisième cycle (MELS, 2013, p. 44). Évidemment, ces montants seront plus élevés si l'étudiant contracte un prêt dès le niveau collégial.

Pourquoi parler d'endettement étudiant dans un avis sur l'emploi ?

L'importance de la dette peut entraîner une interruption des études ou retarder la transition entre les études et le marché du travail. Un retard dans la transition à ce moment charnière signifie une déqualification possible et une perte de compétences pour les jeunes ayant interrompu leurs études.

| Le programme travail-études de l'aide financière aux études |



Afin de favoriser la poursuite de leurs études postsecondaires, les étudiants éprouvant des difficultés financières pour des raisons jugées exceptionnelles ont la possibilité d'occuper un emploi dans leur établissement d'enseignement (collégial ou universitaire) en participant au programme travail-études de l'aide financière aux études¹.

3.1.4. Les décrocheurs sans soutien public du revenu

Le CCJ a abordé, dans son avis sur les jeunes éloignés du marché du travail, la problématique des jeunes de 16 et 17 ans qui ont décroché et se retrouvent sans soutien du revenu. Puisqu'ils sont considérés d'âge scolaire, ils ne sont ni admissibles à l'aide sociale, ni aux mesures d'employabilité qui pourraient notamment leur venir en aide. Dans cet avis diffusé en 2013, le CCJ n'a pas formulé de recommandation pour cette clientèle qui concerne davantage le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Tel que mentionné dans l'avis, il existe actuellement quelques options spécifiquement pour cette clientèle: IDEO 16-17, financé par le Secrétariat à la jeunesse et offert dans les Carrefours jeunesse-emploi ainsi que Connexion compétences, un programme fédéral, soit le seul offrant une rémunération aux participants. Également, plus d'une dizaine d'entreprises d'insertion peuvent proposer un parcours aux jeunes de cet âge, mais il semblerait, selon les acteurs du terrain, que les conditions d'admission soient de plus en plus restrictives quant à cette clientèle, freinant leur participation.

Alternative jeunesse, un programme dédié aux moins de 25 ans et adapté aux besoins des jeunes qui sont accompagnés tout au long du projet, constituerait certes un programme intéressant pour cette clientèle, puisqu'une allocation jeunesse est versée aux jeunes pour subvenir à leurs besoins de base durant la durée de leur participation. Ils ne sont toutefois actuellement pas admissibles puisqu'ils ne bénéficient pas de l'aide sociale.

Ces jeunes se trouvent à un moment charnière de leur vie, puisqu'ils ne sont ni des enfants, ni des adultes et ne disposent que de peu d'outils ou compétences de base pour intégrer le marché du travail (CCJ, 2013c; 2005). Il serait intéressant qu'Emploi-Québec, malgré certains critères relatifs à l'admissibilité et à l'âge des participants, agisse davantage en amont, pour ces clientèles, soit avant qu'elles ne deviennent dépendantes de l'État de façon permanente (CCJ, 2013c).

Recommandation 6

Que soit évaluée, par Emploi-Québec, la pertinence que les jeunes décrocheurs de 16 et 17 ans soient plus facilement admissibles à des programmes et mesures qui favoriseraient leur mise en mouvement.

Par exemple, la possibilité de participer au programme Alternative jeunesse, pour les jeunes n'ayant pas d'intérêt à raccrocher à l'école, pourrait permettre leur mise en mouvement bien qu'ils ne soient pas admissibles à l'aide sociale.

| Toujours plus en amont |



Il serait par ailleurs intéressant, dans une logique d'intervention en amont, que certains jeunes de 2e et 3e secondaire plus à risque de décrochage aient la possibilité de participer à la mesure IDEO, malgré leur jeune âge. En effet, la proportion d'élèves à risque de décrochage scolaire augmente de façon importante entre la 1ère et la 2e secondaire ainsi qu'entre la 1ère et la 3e secondaire, passant respectivement de 16 % à 22 % et 25 %, proportion qui diminue par la suite en 4e et 5e secondaire (Pica et al., 2013, p. 117).

¹ Pour en savoir plus : <http://www.afe.gouv.qc.ca/fr/autresProgrammes/etudesTravail.asp>

3.2. Les jeunes participants aux mesures actives d'emploi : des taux d'abandon élevés

Dans son avis sur les jeunes éloignés du marché du travail (CCJ, 2013c), le CCJ soulevait l'hétérogénéité des problématiques de plusieurs jeunes, influençant énormément leur degré de motivation et leur persévérance. Ils peuvent en effet vivre des difficultés psychosociales et une impression que leurs problèmes personnels sont insurmontables afin de pouvoir intégrer, seuls, un emploi. L'ensemble des acteurs s'entendent sur le fait que les jeunes en difficulté doivent être accompagnés de façon soutenue, que ce soit pour acquérir les compétences de base, pour terminer leur secondaire, réussir un programme scolaire, une mesure active d'emploi ou favoriser un retour à la santé physique ou mentale.

Tel que présenté en introduction, les travaux du comité réalisés à l'été 2013 ont évoqué la réalité suivante : parmi les jeunes en difficulté, près de la moitié, soit 22 000 sur 45 000, participe à une mesure active d'emploi. Or, il a été remarqué que depuis 2007-2008, les taux d'abandon des jeunes âgés de moins de 25 ans participant aux mesures actives d'emploi ont augmenté dans la majorité des mesures qui leur sont offertes et sont très élevés pour nombre d'entre elles. Il y a lieu de se questionner sur l'adéquation du diagnostic posé pour référer un jeune dans un programme ou une mesure. *Comment proposer la bonne mesure, à la bonne personne, au bon moment ?*

En réalité, les jeunes participants à des mesures actives d'emploi qui abandonnent leur projet pour diverses raisons (problèmes personnels, manque de soutien financier, etc.) vont vraisemblablement se réinscrire une deuxième, voire une troisième fois dans la même mesure active après un abandon : il y a récurrence. Sans doute cela fait-il partie de la réalité des jeunes d'essayer des projets, de procéder par essai et erreurs, pour valider certains choix :

La recherche de soi étant un processus qui demande du temps, il devient tout à fait légitime de prolonger cette quête, de multiplier les expérimentations révélatrices du vrai soi et de faire autant d'aller-retour à l'école qu'il est nécessaire pour se trouver (Charbonneau, 2007 dans Gauthier, 2011, p. 40).

Ces abandons ne devraient sans doute pas être perçus comme tels, mais plutôt comme l'avancement et l'arrêt du cheminement d'un projet de vie. Il y a lieu de se questionner sur la façon la plus adéquate de remettre le jeune au centre de sa propre démarche de mise en mouvement, c'est-à-dire une approche globale, comprenant un accompagnement soutenu du jeune participant à une mesure et ce, pour toutes les étapes de son projet de vie. Sachant que des comités de travail ont été mis sur pied dans les différentes régions du Québec à ce sujet, il importe que les acteurs jeunesse puissent collaborer à ces travaux, notamment lorsqu'il sera temps de valider un plan d'action central dont la portée de l'action se déclinera au niveau régional.

Recommandation 7

Qu'Emploi-Québec s'assure, au moment opportun, que le CCJ puisse réagir, via les antennes régionales de ses membres, au plan d'action relatif à la problématique de l'abandon dans les mesures d'emploi dédiées aux jeunes et être consulté lors de la compilation des volets régionaux, soit avant la diffusion du document final.

3.3. Les jeunes qui ne sont ni aux études, ni au travail, ni en formation

La clientèle définie dans les prochains paragraphes a décroché du « système » formel. Ni aux études, ni en emploi, ni en formation, ces jeunes s'occupent de différentes façons. Ils peuvent avoir décroché de façon temporaire (quelques semaines) ou permanente (plusieurs années).

Un concept qui a émergé, principalement en Europe, dans les années 90, les NEET (jeunes qui ne sont ni à l'école ni au travail ni en formation) « sont devenus une préoccupation majeure pour les décideurs politiques, en particulier dans les économies développées » (Bureau international du travail, 2012, p. 5). Il devient intéressant de comprendre leur trajectoire en raison des impacts négatifs engendrés tant sur les individus que sur la société en général (ISQ, 2013d, p.1). En effet, selon l'ISQ, cette catégorie constitue un outil de mesure potentielle de main-d'œuvre inutilisée de la population jeune et un indicateur supplémentaire du marché du travail, s'ajoutant aux taux d'emploi, d'activité et de chômage, puisqu'il considère les personnes exclues de la population active, tels que les chômeurs découragés ou les personnes avec incapacité. Son nombre reste plus élevé que celui du nombre de personnes au chômage (ISQ, 2013d, p. 1).

En 1976, ils représentaient 22,7 % de la population des 15 à 29 ans (CCJ, 2011, p. 6) alors qu'en 2011, cette proportion était sous la barre des 12 %. Au Canada, le taux des NEET était de 13 % en 2011 pour les jeunes, soit légèrement supérieur à celui du Québec; il est tout de même estimé être un des plus bas parmi les pays du G7 (O'Rourke, 2012, p. 5). **Le taux de NEET augmente lors du passage à un sous-groupe plus âgé (ISQ, 2013d, p. 6), démontrant par le fait même l'importance d'agir tôt.**

Cinq typologies, inspirées des travaux d'Eurofound, se présentent pour comprendre les NEET : 1) **les chômeurs traditionnels** en recherche active d'un emploi 2) **les personnes non disponibles** (responsabilités familiales ou incapacités diverses) 3) **les désengagés** (ne cherchant pas d'emploi, n'étant pas aux études et ne vivant aucune contrainte) 4) **les personnes à la recherche d'une opportunité** (emploi ou formation qui cadre avec leurs compétences) et 5) **les volontaires** (voyages, arts ou auto-apprentissage). Cette répartition des catégories n'est toutefois pas accessible pour le Québec en raison de l'indisponibilité des données. Toutefois, il est connu que le Québec compte 200 000 jeunes NEET, dont 112 000 sont inactifs et 89 000 en recherche active d'un emploi (ISQ, 2013d, p. 1). Les proportions sont similaires entre le provincial et le fédéral, soit respectivement 56 % d'inactifs contre 44 % d'actifs au provincial et de 58 % contre 42 % au fédéral.

Au Canada, parmi les 58 % des jeunes inactifs, 18 % souhaitent obtenir un emploi alors que la majorité (82 %) n'en voulait pas pour les raisons suivantes: 44 % étaient sans jeunes enfants à la maison et sans activité connue, 20 % avaient de jeunes enfants à la maison, 7 % étaient des étudiants non traditionnels, 6 % vivaient une incapacité à travailler et 5 % avaient déjà reçu une promesse d'emploi (Marshall, 2012, p. 3).

En résumé, l'indicateur considère **des groupes vulnérables et d'autres qui le sont moins**. Ainsi, bien que près de 40 % des jeunes aient fait partie des NEET pendant cinq mois ou plus, **seulement un petit groupe de jeunes Canadiens seraient définitivement détachés du système scolaire ou du marché du travail** (Drewes, 2011 dans Marshall, 2012, p. 13).

Marshall soulève le fait que l'Enquête sur la population active, source de données pour établir l'indicateur NEET, ne contient aucune question permettant d'en savoir davantage sur les activités des jeunes inactifs menées en dehors du marché du travail (2012, p. 13). En raison de la méconnaissance de la nature exacte des activités des jeunes inactifs, **leurs activités ne devraient pas automatiquement être associées à une conduite nuisible ou une situation de marginalisation**, puisqu'elles sont parfois attribuables à des choix (voyages, loisirs, etc.) ou à des contraintes non économiques (conscription, etc.). À titre d'exemple, en Suède, la moitié des jeunes hommes inactifs effectuent leur service militaire ou voyagent à l'étranger (Quintini et Martin, 2006, p. 11).

En fait, plusieurs des raisons les plus souvent citées lors d'autres études pour prendre une pause sont axées sur le désir de s'éloigner du système d'enseignement structuré, d'élargir ses horizons personnels, de se familiariser avec différentes personnes, différentes cultures et différents lieux, d'acquérir des aptitudes utiles pour la vie quotidienne et d'apporter une contribution à la société (Jones, 2004 dans CTREQ, 2013, p. 7).

Il n'en demeure pas moins que selon le type de NEET, les jeunes **risquent une marginalisation sur le marché du travail**, des emplois de mauvaise qualité, une faible employabilité ou des problèmes de santé physique ou mentale en raison de l'exclusion sociale (ISQ, 2013d, p. 2). « Ces jeunes n'ont vraisemblablement pas les compétences nécessaires pour faire face à la concurrence [...] [et] risquent de demeurer des chômeurs chroniques si rien n'est entrepris pour remettre leur éducation à niveau ou leur offrir une formation axée sur les compétences » (Banque CIBC, 2013b, p. 3).

Il semblerait que seul un petit groupe serait dans un état permanent de détachement (Marshall, 2012, p. 13). Si une intervention doit être prise, il s'agit d'identifier quelle catégorie parmi les jeunes NEET doit être ciblée. Par exemple, en ciblant les désengagés, la question à se poser est : comment les rejoindre dans leur milieu de vie ? Qui sont-ils exactement et que souhaitent-ils ? Les jeunes qui ne sont pas aux études ni au travail **ne peuvent être considérés comme un groupe homogène**. Avant de proposer des mesures ou programmes pour favoriser leur mise en mouvement, il convient d'étudier davantage qui ils sont et à quels obstacles ils sont confrontés.

Recommandation 8

Que le MESS, via la Direction générale adjointe de la recherche, de l'évaluation et de la statistique (DGARES), réalise une étude de type longitudinal sur les jeunes québécois qui ne sont ni aux études ni au travail ni en formation.

3.3.1. Les jeunes bénéficiaires de l'aide sociale, une dynamique intergénérationnelle

Parmi les jeunes qui ne sont ni aux études ni au travail, 63 300 adultes de moins de 30 ans sont prestataires de l'aide financière de dernier recours². De ce nombre, 45 000 personnes reçoivent de l'aide sociale alors que les autres reçoivent de la solidarité sociale (ISQ, 2014a, p. 119), soit une diminution de 33 % pour les bénéficiaires de l'aide sociale entre 2001 et 2012, et une augmentation de 19 % pour la solidarité sociale. Ces proportions auraient par ailleurs tendance à augmenter avec l'âge (ISQ, 2014a, p. 119). Selon les discussions du comité, près de la moitié des bénéficiaires de l'aide sociale (environ 22 000) participe à des mesures actives d'emploi. Il a déjà été mentionné précédemment que les taux d'abandon dans la participation à ces mesures se présentent parfois comme élevés. Également, environ 2 500 nouveaux jeunes effectuent une demande d'aide sociale à chaque mois, pour laquelle la moitié des demandes sera acceptée. Plus de la moitié de ces jeunes n'ont pas obtenu de secondaire 5. Il semblerait également que près de 7 jeunes sur 10 prestataires de l'aide sociale seraient issus de familles ayant déjà bénéficié de l'aide sociale.

Puisque ces données sont préoccupantes, il serait opportun de chercher à repérer ces jeunes qui arrivent tôt à l'aide sociale et les intégrer rapidement dans un projet de vie. Leur mise en mouvement pourrait favoriser leur intégration dans un projet scolaire ou professionnel qui les mobilise. Autrement, les risques qu'ils demeurent à l'aide sociale se présentent comme suffisamment importants; ils pourraient s'adapter à leur environnement et y perdurer. Dans les actions en persévérance scolaire, les acteurs soutiennent que les efforts doivent être déployés le plus tôt possible, soit pendant que le jeune est encore à l'école (Fortin et al. 2004 dans Cardinal, 2010, p. 15). Dans la même logique, plus on intervient tôt par des actions préventives auprès de ces jeunes, plus les chances de les sortir de cette dynamique augmenteront (ISQ, 2013c, p. 2) :

Recommandation 9

Qu'Emploi-Québec poursuive ses efforts actuels d'agir en amont, afin que les jeunes soient repérés rapidement afin d'éviter qu'ils reproduisent la dynamique intergénérationnelle de demande d'aide sociale.

Un projet pilote, qui consiste à rencontrer les jeunes dès leur première demande d'aide financière de dernier recours, est actuellement en cours de réalisation dans toutes les régions du Québec. Le CCJ salue cette initiative et offre sa collaboration pour participer à un comité de travail pour traiter spécifiquement de cette problématique et évaluer la possibilité de les dépister avant même la première demande d'aide sociale.

2 L'aide financière de dernier recours comprend le Programme d'aide sociale, qui s'adresse aux personnes qui n'ont pas de contraintes sévères à l'emploi, et le Programme de solidarité sociale, qui vise celles qui en ont. (Source : Emploi-Québec, URL : http://www.mess.gouv.qc.ca/telecharger.asp?fichier=/publications/pdf/SS-EQ_aide_financiere_dernier_recours_aide-memoire.pdf Consulté le 24 juillet 2013.

Chapitre 4 : Le sous-emploi

4.1. L'allongement de la jeunesse et ses différentes conséquences

Plusieurs auteurs ont documenté le phénomène de l'allongement des études ayant marqué la jeunesse québécoise. Les attentes élevées des employeurs combinées à l'inflation des titres scolaires contribuent tous deux à une augmentation de la fréquentation scolaire chez les jeunes, causant l'allongement des études et le report de l'entrée sur le marché du travail. À titre d'exemple, en 1976, les jeunes canadiens de 34 ans et moins atteignaient un taux maximum d'emploi à temps plein à l'âge de 25 ans alors qu'il était de 31 ans en 2012 (Galarneau, Morissette, Usalcas, 2013, p. 1).

Selon plusieurs sociologues de la jeunesse, les étapes de transition vers la vie adulte se présentent plus tardivement depuis quelques décennies et seraient désynchronisées; on parle d'allongement de la jeunesse (Galland 2004; Gauthier 2003; 1994 dans Fleury, 2009).

Les dettes, le chômage, la baisse des salaires, le coût historiquement élevé du logement et la pauvreté contribuent à retarder les grandes transitions de la vie que sont le mariage, l'achat d'une maison, la naissance d'un enfant, l'installation au sein d'une collectivité (O'Rourke, 2012, p. 5).

En effet, être jeune aujourd'hui n'a plus la même signification et le début de la vie adulte ne s'arrime pas nécessairement avec l'entrée sur le marché du travail. « L'évolution de la société a décalé ou même effacé les repères qui marquaient la transition entre les différentes étapes de la vie » (O'Rourke, 2012, p. 2).

Selon Vultur, le diplôme « générique » ne serait plus une passerelle directe vers l'emploi. Ce dernier serait certes nécessaire, mais souvent insuffisant pour accéder et se maintenir en emploi (2006, p. 62), d'où le réflexe de nombreux jeunes d'allonger la durée de leurs études, en espérant se démarquer ou obtenir une rémunération ou des avantages sociaux plus intéressants. En étudiant plus longtemps, moins de jeunes sont disponibles aux yeux des employeurs. L'avis du CCJ (2013a) portant sur la relève des jeunes dans les organisations illustre à cet effet les difficultés de nombreux secteurs d'emploi dans le recrutement de jeunes travailleurs qualifiés qui parfois, choisissent de poursuivre leurs études plutôt que d'intégrer le marché du travail, même dans des secteurs qui se montrent avides d'embaucher.

4.2. Définition et formes du sous-emploi

Plusieurs diplômés, qui cherchent à intégrer le marché du travail, notamment pour accumuler de l'expérience mais aussi pour amorcer le remboursement de leurs dettes d'études, vont parfois, dans les premières années suivant l'obtention de leur diplôme, accepter un emploi qui ne soit pas à la hauteur de leurs compétences ou de leur talent. Il est alors question de sous-emploi.

Naturellement, la scolarisation de plus en plus importante des jeunes augmente leur risque de se retrouver en situation de sous-emploi. L'Organisation internationale du Travail (OIT) définit le sous-emploi de la façon suivante : « les personnes en sous-emploi ont toutes travaillé ou exercé un emploi durant la semaine de référence, mais elles ont la volonté et la capacité d'accéder à un emploi plus adapté [à leurs compétences ou leur formation] » (OIT, s.d.). Le sous-emploi entraîne donc une **déqualification** ou dégradation des compétences, qui à son tour agit sur la qualité de la main-d'œuvre et la productivité d'une nation.

Bien que le sous-emploi puisse résulter d'une offre et d'une demande changeantes en termes de diplômes, des différents progrès technologiques et de l'hétérogénéité des travailleurs, il semblerait qu'aucune analyse approfondie n'ait été réalisée pour bien comprendre les causes du sous-emploi en contexte canadien

(Association des CGA, 2012, p. 13). D'autres facteurs indirects peuvent également influencer le sous-emploi, tels que la structure de l'économie, la migration des jeunes ainsi que la qualité de l'information sur le marché du travail (Association des CGA, 2012, p. 13). En ce qui a trait à l'information sur le marché du travail, il est fait référence ici au système qui ne permet pas toujours le bon jumelage entre l'offre et la demande de travailleurs³ (Association des CGA, 2012, p. 58), tel que présenté au chapitre 2. Afin d'effectuer un choix éclairé, les jeunes doivent disposer des bons renseignements tant sur les programmes disponibles que sur ce que les employeurs recherchent et sur les compétences pouvant faire l'objet de pénurie ou de rareté (Saunders, 2008, p. 19).

4.3. Une solution au sous-emploi : La reconnaissance des acquis et des compétences

La reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) en formation professionnelle et technique est basée sur une démarche qui permet à l'adulte de faire reconnaître officiellement (par exemple par un diplôme ou un bulletin), les compétences acquises grâce à des expériences de vie et de travail, en fonction d'un programme d'études⁴.

Certains jeunes abandonnent l'école mais vivent des expériences qui leur permettent de développer certaines compétences. D'autres jeunes choisissent d'étudier dans un programme qui les passionne mais dont le nombre de diplômés se présente comme supérieur à la demande de main-d'œuvre.

En effet, les jeunes vivent plusieurs opportunités de développer des compétences hors du milieu scolaire et sont nombreux à poursuivre un parcours atypique (Doray et al., 2009, p. 1). L'ICÉA mentionnait la pertinence, justement, de « reconnaître la diversité des lieux et des expériences d'apprentissage qualifiant » (2011, p. 5). Que ce soit une expérience de voyage, un programme d'employabilité, des années de bénévolat, les jeunes empruntent parfois des parcours diversifiés qui leur permettent de développer des compétences utiles une fois sur le marché du travail.

Également, les emplois font de plus en plus appel à des connaissances génériques (*soft skills* ou *intangibles skills* puisque difficilement mesurables et grandement liées à l'attitude) telles que la communication, la créativité, le travail d'équipe, la gestion des conflits, la gestion du temps, la capacité à réaliser une présentation orale, la négociation et le leadership (European Commission, 2011, p. 22).

En 2009, plus de 130 000 jeunes (26 %) réalisaient potentiellement des apprentissages à l'extérieur de l'école (ISQ, 2009 dans ICÉA, 2011, p. 10). Également, puisque de nombreux jeunes font le choix de changer de programme scolaire, des passerelles efficaces devraient être mises en place pour favoriser la reconnaissance de ces apprentissages et l'obtention de crédits pour le travail réalisé.

| QUALIFICATION MONTRÉAL - LE PORTAIL DE LA RECONNAISSANCE DES ACQUIS ET DES COMPÉTENCES |



Éducation Montréal annonçait en décembre 2013 la création d'un nouveau guichet unique intersectoriel au bénéfice des adultes montréalais désireux de se prévaloir des services de reconnaissance de leurs acquis et de leurs compétences [...]. Ce guichet unique aura pour mission principale d'accueillir et d'informer les éventuels candidats de la RAC sur les services offerts et de les référer rapidement au bon endroit en fonction de leurs besoins » (Éducation Montréal, 2013).

Recommandation 10

Qu'Employ-Québec mousse la diffusion du nouveau Guichet unique en RAC, dont il est l'un des partenaires.

3 Pour en savoir plus : Comité consultatif sur l'information sur le marché du travail. Travailler ensemble pour bâtir un meilleur système d'information sur le marché du travail pour le Canada, 2009. URL : http://flmm-lmi.org/CMFiles/Publications/Consultation_document_fra.pdf

4 Pour en savoir plus : <http://reconnaissancedesacquis.ca>

Chapitre 5 : Le travail atypique

Le travail atypique, tremplin fréquent vers un emploi typique, représente une façon courante d'intégrer le marché du travail et une forme de « tri » naturel pour les employeurs en recrutement de nouveaux employés. Le travail atypique prend plusieurs formes : le travail à temps partiel, le double-emploi (deux emplois à temps partiel ou à temps plein), le travail temporaire, le travail autonome (indépendant), le travail invisible (au noir), etc. Il peut certes entraîner certains avantages, tels que répondre à des besoins de conciliation travail-famille en offrant une flexibilité supérieure à celle offerte dans le cadre d'un travail typique. Il comporte également de nombreux inconvénients, présentés dans les prochains paragraphes.

Le travail atypique « désavantage les jeunes non seulement parce qu'ils [y] sont surreprésentés [...], mais aussi parce qu'ils subissent disproportionnellement l'impact de la rémunération plus faible, de l'accès restreint aux régimes de protection sociale et à la représentation syndicale associés à ces emplois » (Noiseux, 2012, p. 32).

Ces formes d'emploi non traditionnelles, souvent l'unique recours pour intégrer le marché du travail, sembleraient par ailleurs en augmentation. En effet, le nombre d'emplois temporaires et à temps partiel aurait énormément augmenté depuis la dernière décennie (Bureau international du travail, 2012, p. 4) et ne serait pas l'expression d'un choix, mais résulterait plutôt d'une situation involontaire (OIT, 2013, p. 5).

En 2001, le travail atypique touche 38 % des Canadiens (16 à 69 ans) occupés. Parmi ces travailleurs atypiques, 44 % sont âgés de 16 à 34 ans. À cet effet, l'incidence du travail atypique en 2001 est de 62 % chez les 16-24 ans et de 28 % chez les 25-34 ans. Phénomène influencé par l'âge, le sexe et l'étape de la vie (Kapsalis et Tourigny, 2004, p. 11), près de la moitié des travailleurs atypiques ont tendance à rester dans ce genre d'emploi (Kapsalis et Tourigny, 2004, p. 6).

Au Québec, on compte près d'un million et demi (1,43 M) d'emplois atypiques en 2009, une augmentation de 15,5 % depuis 2000. Les 15-24 ans y représentent le plus fort contingent⁵ (ISQ, en ligne).

Les conséquences financières pour les travailleurs atypiques sont importantes, de par le nombre d'heures moins important que la moyenne des travailleurs typiques et de par leur salaire horaire moins élevé. Ils sont également plus à risque de vivre des périodes de chômage durant l'année, tout en étant moins susceptibles d'être admissibles à l'assurance-emploi.

5.1. Le travail à temps partiel involontaire, le double emploi et le travail autonome

Le travail à temps partiel faute d'avoir trouvé un emploi à temps plein (**travail à temps partiel involontaire**) est le plus élevé chez les jeunes comparativement aux autres groupes d'âge et il serait près du double de ce qu'il était il y a 10 ans (Association des CGA, 2012, p. 60). Tremplin possible vers un meilleur emploi, le travail à temps partiel est parfois la seule solution pour les jeunes possédant peu d'expérience ou de qualifications (LaRochelle-Côté, 2013, p. 3). En 2012, 36 % des jeunes en emploi et âgés de 15 à 29 ans travaillent à temps partiel, de façon volontaire ou non (ISQ, 2014a, p. 67).

Un phénomène moins documenté mais ayant néanmoins pris de l'ampleur au cours des dernières décennies (ISQ, 2011b, p. 1) s'illustre par le **double-emploi**. En 2011, plus de 175 000 travailleurs avaient plus d'un emploi au Québec, un nombre qui a plus que doublé en près de 15 ans (ISQ, 2011b, p. 1). Malgré cet essor, ils ne représentent que 4,4 % de tous les travailleurs en 2011 et les jeunes de 15-24 et de 25-34 ans y sont surreprésentés (ISQ, 2011b, p. 2).

⁵ Source : Institut de la statistique du Québec, compilations spéciales à partir des données de l'Enquête sur la population active de Statistique Canada. http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/quebec_statistique/con_mar/con_mar_3.htm

Finalement, le **travail autonome** touchait, en 2010, 2,7 millions de Canadiens (16 %) (LaRochelle-Côté et Uppal, 2011, p. 4). De ce nombre, 3,3 % étaient âgés de 15 à 24 ans et 13,7 % de 25 à 34 ans (LaRochelle-Côté, 2010, p. 8). Les données ne confirment toutefois pas la croyance selon laquelle les jeunes seraient de plus en plus des travailleurs autonomes. En 2012, le travail indépendant (travail autonome) était de 5 % chez les 15-29 ans (ISQ, 2014a, p. 72) et aurait peu évolué depuis 20 ans chez les 18 à 29 ans (Emploi-Québec, 2010a, p. 17). Toutefois, selon l'Enquête relance du MELS de 2011, les titulaires de baccalauréat et de maîtrise ayant choisi de travailler à leur compte étaient de l'ordre de 5,7 %, soit une hausse de 5 % par rapport à 2009.

En résumé, les chiffres montrent combien il y a de travailleurs autonomes, mais il est impossible de déterminer combien le sont de façon volontaire ou non (par exemple, pour certains jeunes immigrants qui, faute de trouver un emploi, choisissent de se créer leur propre emploi). Parmi les travailleurs indépendants dits volontaires, certains d'entre eux peuvent chercher à répondre à leur besoin d'autonomie, d'indépendance et d'absence de structure en créant leur propre emploi ou bien à répondre à une meilleure conciliation travail-famille (Bernier et *al.*, 2003, p. 6). Il y a également ceux qui adoptent ce statut à la demande de leur employeur ou donneur d'ordre (Noiseux, 2012, p. 34).

Bernier et ses collaborateurs rappellent qu'« il importe de noter que ce phénomène se développe depuis plusieurs années alors que les lois du travail, conçues à l'origine pour apporter un minimum de protection sociale aux salariés traditionnels, n'ont pas été adaptées pour prendre en compte ces réalités nouvelles » (Bernier et *al.* 2003, p. 7). En ce qui a trait au travail autonome plus précisément, les besoins de protection sociale s'illustrent particulièrement sur le plan des mesures de protection du revenu en cas de chômage, de congés parentaux et de maternité et de vacances annuelles, l'accès coûteux aux différents régimes tels que celui sur les accidents de travail et des maladies professionnelles, de régime des rentes ainsi que des régimes de retraite ou d'assurances (2003, p. 15). À l'instar de l'Institut de recherche en politique publique (Dufour, 2001), le CCJ recommande :

Recommandation 11

Que le MESS crée un nouveau système de protection sociale adapté aux récentes mutations du marché du travail et aux nouvelles catégories de travailleurs atypiques, dont les travailleurs autonomes.

Outre une absence de protection sociale, plusieurs intervenants du terrain déplorent également des difficultés d'accès à la formation professionnelle de la main-d'œuvre, particulièrement pour les jeunes en situation de travail atypique (Bernier et *al.*, 2003, p. 16) et souhaiteraient, entre autres, la mise sur pied d'une mutuelle de formation pour les travailleurs autonomes.

Chapitre 6 : Le chômage

Les jeunes sont généralement les premiers à souffrir des récessions. Plusieurs études ont démontré que le revenu de base des jeunes ayant gradué durant une récession sera vraisemblablement plus bas et dont l'écart prendra des années à combler. Le chômage dès la fin des études occasionne une perte de compétences du diplômé. Tel que mentionné précédemment, les récessions peuvent aussi faire en sorte que plusieurs jeunes acceptent des situations de sous-emploi durant leurs premières années sur le marché du travail (Fong, 2012, p. 3). En plus de ces défis, les jeunes doivent également porter le poids des ajustements nécessaires au marché du travail, puisque les travailleurs expérimentés sont naturellement moins portés à quitter leur emploi. Ainsi, « un marché du travail plus ou moins flexible n'est pas sans conséquence au plan de la productivité et de l'aptitude à intégrer de nouveaux venus » (Laroche, 2004, pp. 1-2).

Le taux de chômage des 15-24 ans est plus élevé que celui des autres groupes d'âge, car ils occupent généralement des postes d'entrée sur le marché du travail, changent souvent d'emploi en cours d'année et présentent peu d'expérience et d'ancienneté (Emploi-Québec, 2013, p. 10). Les 15 à 19 ans, souvent moins scolarisés et présentant moins d'expériences et de qualifications ont ainsi encore plus de difficulté à intégrer un emploi de façon durable que les 20-24 ans (Emploi-Québec, 2013, p. 12). Les jeunes immigrants récemment arrivés au Québec vivent des obstacles encore plus importants qui freinent leur intégration en emploi (CCJ, 2013b). En 2006, leur taux de chômage (27 %) représente plus que le double de celui des jeunes nés au Canada (13 %) (ISQ, 2014a, p. 63).

Le chômage chez les jeunes est invariablement le double du reste de la population (O'Rourke, 2012, p. 4). Le taux mondial de chômage des jeunes (15-24 ans) a atteint 12,6 % en 2013, selon les estimations, soit 1,1 point de pourcentage au-dessus d'où il était avant la crise de 2007 (OIT, 2013, p. 4). À pareille date au Québec, le taux de chômage moyen était de 7,8 %, tout comme en 2011. En 2012, le taux de chômage chez les jeunes de 15-24 ans était de 14,3 %, soit plus que le double des 25-54 ans (6,0 %) (Statistique Canada, 2013b, p. 1).

En 2012, les personnes ayant complété des études postsecondaires (+ 7 500) ou universitaires (+ 4 200) ont augmenté les rangs des chômeurs par rapport à 2011. Malgré ces tendances, le taux de chômage serait amené à diminuer à mesure que la scolarité augmente; les personnes sans diplôme d'études secondaires affichent en effet le taux de chômage le plus élevé (15,6 %) (ISQ, 2013a, p. 3).

Bien que le taux de chômage chez les jeunes diminue au fur et à mesure que le niveau de scolarité augmente (ISQ, 2014a, p. 62), la relation entre scolarité et chômage prolongé ne serait, quant à elle, pas totalement linéaire. En effet, les chômeurs détenant un diplôme universitaire affichent souvent un taux de chômage prolongé plus élevé que ceux ayant une scolarité intermédiaire (9^e année à diplôme universitaire), c'est-à-dire que « les personnes plus instruites ont davantage tendance à éviter les emplois qui ne les intéressent pas. Elles souhaiteraient davantage optimiser leurs chances d'obtenir l'emploi (et le salaire) espéré, quitte à chercher plus longtemps » (Dubé, 2004, p. 9). Pour toutes les catégories d'âge, la durée moyenne du chômage aurait toutefois diminué de 1997 à 2012 (ISQ, 2014a, p. 64).

6.1. L'assurance-emploi

En 2012, 26 200 jeunes de 15 à 24 ans et 58 000 jeunes de 25 à 34 ans étaient prestataires de l'assurance-emploi, constituant donc près du tiers (31,4 %) de la totalité des prestataires de l'assurance-emploi (Emploi-Québec, 2013, p. 85).

En cas de récession ou d'expansion économique, les probabilités d'être mis à pied de façon temporaire ou permanente sont plus élevées auprès de certains groupes particuliers, notamment les jeunes âgés de 15 à 24 ans qui viennent d'intégrer le marché du travail ou qui ont deux ans et moins d'ancienneté, les non-diplômés et les travailleurs œuvrant dans le secteur des biens (Chan, Morissette, Frenette, 2011, p. 7).

En effet, en cas de licenciement, il est moins coûteux pour un employeur de se départir d'un jeune présentant peu d'ancienneté plutôt que d'un travailleur expérimenté. Bénéficiant d'une ancienneté, d'une permanence d'emploi et d'une protection moins importante, les jeunes travailleurs sont souvent les premiers à être mis à pied (Marshall, 2010, p. 5). En 2012, 60,4 % des jeunes canadiens devenus chômeurs l'ont été à la suite d'une mise à pied. De façon globale, les plus jeunes font face à un taux de mise à pied deux fois plus élevé que les 25-54 ans et que les 55 ans et plus (Statistique Canada, 2013, p. 4) et demeurent surreprésentés dans les mises à pied (ISQ, 2011a, p. 8). Un changement est toutefois survenu quant aux différents sous-groupes : les jeunes et les femmes sont moins susceptibles de subir une mise à pied en 2013 [qu'en 1976] (ISQ, 2014b, p. 6). Certains jeunes, alternant entre des emplois de courte durée et période d'inactivité, peuvent ne pas avoir accès à l'assurance-emploi en raison de la trop courte durée de l'emploi, contribuant ainsi à augmenter leur précarité financière (Gauthier, 2011, p. 52).

6.2. L'instabilité d'emploi chez les diplômés

Tel qu'abordé précédemment, les jeunes sont davantage instruits qu'auparavant, mais sont nombreux à obtenir leur diplôme universitaire sans avoir acquis d'expérience de travail au préalable. Leur risque de se retrouver dans le cercle vicieux de ne pas trouver d'emploi parce qu'ils n'ont pas d'expérience et de ne pas acquérir d'expérience parce qu'ils n'ont pas d'emploi est donc accru (Banque CIBC, 2013b, p. 3).

Statistique Canada a étudié une partie de la population « à risque » d'instabilité, c'est-à-dire tous les travailleurs non étudiants de 16 à 29 ans au cours de la première année d'une étude sur trois ans. Entre autres constats, cette étude a permis de suggérer que **l'expérience plutôt que le niveau de scolarité diminuait les risques d'instabilité d'emploi** (LaRochelle-Côté, 2013, p. 10).

Pour illustrer ce phénomène, en 2012, 28,1 % des jeunes chômeurs canadiens âgés de 15 à 24 n'avaient jamais travaillé; le chômage étant ici lié à la recherche d'un premier emploi et non à la conjoncture économique (Statistique Canada, 2013b, p. 2).

6.2.1. Le travail d'été et le travail à temps partiel durant les études

Les étudiants, peu importe leur niveau d'études, sont de plus en plus nombreux à consacrer du temps au travail rémunéré. Ils ne travaillent ainsi plus uniquement durant les vacances estivales, mais également au cours de l'année scolaire (Laplante et al., 2010, p. 4). Que ce soit pour accroître leur autonomie financière, assurer leur subsistance et leur transport ou cumuler des expériences de travail pertinentes durant les études, les jeunes travaillent à temps partiel pour de multiples raisons qui varient en fonction de l'âge et du niveau scolaire. Toutefois, l'une des principales raisons reste que les étudiants ne voient pas d'autres options pour financer leurs études postsecondaires (Motte et Schwartz, 2009, p. 12). Par exemple, près d'un cégépien sur quatre (22 %) travaille pour subvenir à ses besoins quotidiens (Roy, 2008 dans CTREQ, 2013, p. 10).

En fonction du nombre d'heures travaillées et du niveau scolaire, le travail d'été et le travail à temps partiel peuvent contribuer à acquérir de l'expérience de travail pertinente aux jeunes et faciliter leur intégration en emploi le moment venu.

Avec l'augmentation de la fréquentation scolaire postsecondaire chez les jeunes, **la part des étudiants alliant études et travail rémunéré a également augmenté au fil des ans**, passant de un sur quatre à un sur deux en 35 ans au Canada (Marshall, 2010, p. 6).

À l'été 2013, 322 200 étudiants ont occupé un emploi avec l'intention de retourner aux études à l'automne. Un peu plus de la moitié de ces emplois étaient à temps partiel (55,4 %) (Statistique Canada, 2013, adapté par l'ISQ).

En 2011, au Québec, 42 % des étudiants à temps plein âgés de 15 à 24 étaient impliqués sur le marché du travail, soit un taux de sept points supérieur à celui des autres provinces canadiennes, et travaillaient un plus

grand nombre d'heures rémunérées. La plupart (96 %) des étudiants canadiens travaillent dans le secteur des services, dont 36 % œuvrent dans la vente au détail et 18 % en restauration.

Bien que le travail à temps partiel durant les études puisse contribuer à allonger la durée du parcours scolaire, il peut engendrer, au contraire, des retombées intéressantes pour les jeunes telles qu'une prise de conscience de leurs intérêts professionnels et une façon d'adapter, au besoin, la formation scolaire en cours (Hamel, 2003, p. 10). Le travail en concomitance avec les études permet également d'atténuer « le choc de la réalité du marché du travail » (CCJ, 2013, p. 12-13) et ainsi agir sur le taux de rétention en emploi des jeunes qui intègrent le marché du travail.

L'entrée précoce des élèves sur le marché du travail est souvent considérée comme un moyen d'acquérir une expérience utile de la culture et du milieu de travail. Cette expérience peut se traduire par des bénéfices à long terme, tels qu'une transition plus harmonieuse des études à un emploi à temps plein, l'acquisition de compétences pratiques et des gains ultérieurs plus élevés (Bushnik, 2003, p. 6).

En somme, le travail à temps partiel durant les études peut entraîner des conséquences positives, à condition de respecter un certain nombre d'heures de travail par semaine. Les Instances régionales de concertation (IRC) en persévérance scolaire rappellent que le nombre d'heures travaillées ne représente pas le seul facteur à respecter. Les caractéristiques d'emploi, telles que les contraintes relationnelles, physiques, celles liées à l'horaire et à l'organisation du travail sont également à considérer (IRC, s.d., p. 2). Il n'y aurait par ailleurs pas de consensus sur le nombre d'heures idéal puisque cet aspect dépend également de plusieurs facteurs tels que l'âge et le sexe du jeune, la période de l'année (examens, etc.), le niveau scolaire, etc⁶. D'autres variables non observables peuvent influencer la relation entre les études et l'emploi, soit la motivation personnelle, la gestion du temps, les capacités organisationnelles et la confiance en soi (Marshall, 2010, p. 5). À titre d'exemple, 20 heures de travail par semaine seraient considérées comme un seuil critique pour les étudiants universitaires, puisque le fait de travailler au-delà de cette limite peut avoir des impacts négatifs sur la performance scolaire (FEUQ, 2011, p. 45).

Au secondaire, le travail à temps partiel permet de se procurer de façon autonome des objets valorisés par les jeunes (automobile, téléphone cellulaire, ordinateur, consoles de jeux vidéo, instrument de musique, etc.), ce qui peut entraîner la fausse perception que les études ne sont pas importantes pour obtenir un emploi qui permet de se procurer tout ce dont on a besoin. Ils pourraient être ainsi amenés à abandonner l'école « parce que les possibilités d'intégrer le marché du travail sans qualification, dans une communauté donnée, sont bonnes » (ISQ, 2013c, p. 3).

Afin de prévenir le décrochage scolaire des étudiants qui éprouvent de la difficulté à bien évaluer leur charge de travail lorsqu'ils travaillent en concomitance avec leurs études :

Recommandation 12

Que la CPMT, via les partenaires régionaux du marché du travail (CRPMT), poursuive les efforts de sensibilisation des entreprises ayant été initiés par les Instances régionales de concertation en persévérance scolaire quant aux conditions à respecter pour favoriser la réussite scolaire des jeunes étudiants qui travaillent.

Également, puisque « l'étudiant est le premier responsable de ses décisions, de la gestion de ses priorités et de son temps » (CTREQ, 2013, p. 28), un travail identique pourrait être réalisé par les établissements scolaires et les associations étudiantes pour sensibiliser les jeunes étudiants à porter une attention particulière à la réalité de la conciliation études-travail.

⁶ Pour en savoir plus sur la conciliation travail-études chez les jeunes : <http://www.perseverancescolaire.com/wp-content/uploads/2013/05/CTREQ-Conciliation-%C3%A9tudes-travail-Doc-6-pages-08-104-WEB.pdf>

6.3. L'instabilité d'emploi chez les diplômés

Outre les conséquences les plus courantes que sont les difficultés financières et les troubles émotionnels, le chômage peut entraîner la dégradation des compétences et des connaissances d'une personne et amplifier l'incertitude que celle-ci éprouve quant à ses perspectives d'avenir au sein du marché du travail (Association des CGA, 2012, p. 9).

Les jeunes, s'ils présentent un risque plus élevé de suppression de poste que les travailleurs d'âge très actif, s'en sortent cependant mieux par la suite. Ils retrouvent généralement assez rapidement du travail après un licenciement, accédant souvent à des emplois demandant davantage de compétences que celui qu'ils occupaient précédemment (OCDE, 2013, p. 216).

Les travaux de Saunders ont également démontré que les jeunes ayant poursuivi des parcours indirects (non linéaires) n'étaient pas nécessairement désavantagés, cinq ans plus tard, par rapport à ceux qui avaient adopté un parcours direct. Dans certains cas, ils étaient dans une situation plus avantageuse (2008, p. 13).

Les jeunes sont confrontés à de nombreux défis, soit d'être en concurrence avec les jeunes de leur âge d'une part, ainsi qu'avec les travailleurs expérimentés qui souhaitent réintégrer le marché du travail ou qui ont perdu leur emploi de l'autre (Fong, 2012, p.2-3). En effet, pour arriver à combler les importants besoins de main-d'œuvre, les employeurs se tournent de plus en plus vers les bassins de main-d'œuvre de clientèles sous-représentées, tels que les travailleurs expérimentés de 55 ans et plus, les immigrants, les personnes handicapées aptes au travail, les prestataires des programmes d'assistance sociale aptes au travail, mais aussi les jeunes sans qualification.

À titre d'exemple, 37 % des emplois à temps partiel sont occupés par les 55 ans et plus, normalement comblés par les 15 à 24 ans, soit une hausse de 25 % depuis 1997 (O'Rourke, 2012, p. 4). Le secteur de la vente de détail, habituellement associé aux jeunes travailleurs à temps partiel, a vu la présence des travailleurs de 60 ans et plus augmenter, alors que c'est le seul secteur, parmi les quatre comprenant les pertes d'emplois des jeunes les plus importantes, qui a continué de se détériorer après la récession (Fong, 2012, p. 3).

6.3.1. Le retour aux études à temps plein

Tel que mentionné précédemment, les jeunes en emploi vivent plus de risques de devenir chômeurs que les autres catégories d'âge. Ils sont d'autant plus susceptibles de quitter la population active sans passer par une période de chômage. Sur les 9,2 % de jeunes de 15-24 ans ayant perdu leur emploi en 2012, 4,2 % ont choisi de poursuivre des études à temps plein plutôt que d'être au chômage (2,6 %), alors qu'une faible proportion (1,5 %) a quitté la population active pour d'autres raisons (Statistique Canada, 2013, p. 5). Un retour aux études contribue certes à approfondir ou diversifier leurs compétences, mais augmente également le niveau d'endettement des jeunes et retarde leur entrée sur le marché du travail (O'Rourke, 2012, p. 4). Les jeunes seraient toutefois portés à se sortir plus rapidement du chômage que les travailleurs plus âgés.

6.3.2. La dégradation des compétences

Dubé (2004) estime que les jeunes sont généralement plus enclins à retourner aux études ou à accepter un travail atypique ou moins bien payé lorsqu'ils n'arrivent pas à trouver un emploi. Bien que moins touchés par des épisodes de chômage prolongé, les conséquences ne sont pas sans impact sur les jeunes et contribuent à augmenter leur vulnérabilité. En effet, leurs actions de « mise en mouvement » ne leur donnent pas réellement d'expérience pertinente en lien avec leur formation, ont peu de lien avec le marché du travail et n'ont parfois pas accumulé suffisamment d'heures pour être admissibles à l'assurance-emploi (Dubé, 2004, p. 5).

En plus des impacts sur les gains, les mises à pied ou les difficultés à trouver un emploi peuvent entraîner, chez les jeunes, «des conséquences négatives à long terme, comme des difficultés financières, l'érosion des compétences et une certaine exclusion sociale » (Statistique Canada, 2013b, p. 2). Fong soulève les importantes répercussions qu'ont les récessions sur les jeunes travailleurs, pouvant amener une **baisse du revenu initial de 6 à 7 %** par point de pourcentage de chômage (Kahn, 2010 dans Fong, 2012, p. 3) et qu'il faut de **6 à 8 ans après la fin des études** pour rattraper cet écart (Oreopoulos, 2006, p. 19).

Les jeunes doivent être activement soutenus pour éviter les effets « stigmatisants » à long terme qu'induisent un chômage prolongé et des épisodes de faibles revenus en début de carrière. Les gouvernements devraient réagir rapidement à l'augmentation du non-emploi et de la pauvreté chez les jeunes, mais les mesures de soutien en direction des jeunes devraient être ciblées sur les plus vulnérables et axées sur l'activation, [...] traiter les problèmes sous-jacents qui affectent l'accès des jeunes à des formations utiles et de grande qualité; et promouvoir l'utilisation efficace de leurs compétences sur le marché du travail (OCDE, 2013, p. 14).

À défaut d'ajuster la réglementation sur ce phénomène touchant les jeunes et pour sortir de ce cercle vicieux, l'intérêt des mesures actives d'emploi prend ici toute son importance. De nombreuses mesures et subventions dédiées aux jeunes semblent jusqu'alors méconnues, d'une part, et d'autre part, ne visent pas nécessairement les jeunes les « moins éloignés » du marché du travail (les diplômés). Selon le comité, un jeune diplômé qui ne parvient pas à faire valoir ses compétences de façon assez convaincante pour trouver un emploi, ou un jeune qui a gradué d'un secteur peu favorable à l'emploi risque de se déqualifier à moyen terme et, ultimement, se décourager⁷.

Pour ce faire, le CCJ estime que devrait être mis en valeur un programme de subvention existant :

Recommandation 13

Qu'Employ-Québec effectue une plus grande promotion de la Subvention salariale auprès des jeunes en situation de sous-emploi, afin que la mesure soit davantage utilisée comme outil d'intégration dans un emploi à la hauteur de leurs qualifications.

Par le fait même, cette action pourrait contribuer à libérer des postes d'entrée pour les jeunes sans ou avec peu de qualification, favorisant un meilleur équilibre entre l'offre et la demande de main-d'oeuvre. Une telle promotion pourrait être réalisée conjointement avec les établissements postsecondaires, afin que les services aux étudiants ainsi que les associations étudiantes connaissent davantage l'existence de la subvention salariale et véhiculent l'information auprès des jeunes diplômés qui pourraient en bénéficier.

⁷ Les travailleurs découragés sont les personnes sans emploi qui souhaitent travailler mais qui ne cherchent pas d'emploi car elles ne croient pas, pour diverses raisons, être en mesure d'en trouver un qui soit satisfaisant. Puisque ces individus ne cherchent pas activement du travail, ils ne font pas partie des chômeurs (Dubé, 2004).

Conclusion

Les jeunes, en tant que clientèle sous-représentée sur le marché de l'emploi, sont tous à risque de vivre, un jour ou l'autre, des difficultés lors de leur transition à la vie active et ce, peu importe leur niveau de scolarité. Toutefois, pour certains jeunes plus spécifiquement, ces transitions seront vécues plus difficilement et auront davantage d'impacts sur leur vie personnelle, professionnelle et sur la société en général. En effet, pour certains jeunes, la transition au marché du travail se fait avec plus ou moins de difficultés, certains feront face à des défis importants, retardant leur entrée sur le marché du travail de quelques mois, voire de plusieurs années. Les services publics d'emploi cherchent, d'une part, à rejoindre ces jeunes de manière préventive, afin de leur faire connaître les différentes ressources qui s'offrent à eux et ainsi éviter une panoplie de problèmes qui pourraient apparaître tout au long de leur projet de vie. La non-utilisation de leurs compétences et connaissances risque de les mettre en situation de déqualification, voire de découragement. La persévérance, tant scolaire que dans une mesure d'emploi ou dans le retour à la santé physique ou mentale, est ébranlable.

L'emploi des jeunes est une priorité pressante dans les agendas politiques nationaux, mais qui trop souvent ne se traduit pas par l'intensification des programmes en sa faveur. En outre, leur financement est souvent limité et les ressources nécessaires sous-estimées (Bureau international du travail, 2012, p. 5).

Le Bureau international du travail souligne notamment l'intérêt de développer des politiques et programmes actifs du marché du travail, dont ceux visant à « compenser la disparité des compétences techniques chez les jeunes, la formation professionnelle, la réorientation professionnelle des jeunes découragés, la formation sur les lieux de travail et différents programmes de formation aux interactions humaines pour les jeunes plus défavorisés » (2012, p. 5).

Par ailleurs, il serait important de nuancer en prétendant que le départ des travailleurs expérimentés pourra profiter aux plus jeunes. En effet, il vaut mieux, dans les stratégies de maintien en emploi des travailleurs expérimentés du gouvernement, de tâcher de profiter de leurs savoirs via des processus de transfert de connaissances et de compétences et des départs à la retraite progressifs, notamment par des jumelages entre travailleurs expérimentés et novices (relève jeune) et du mentorat (CCJ, 2013a, p. 17-18).

Les transitions représentent certes le nerf de la guerre pour toutes les clientèles sous-représentées sur le marché de l'emploi : les femmes après un congé de maternité ou séparation après plusieurs années hors du marché du travail, les travailleurs expérimentés faisant face à des difficultés financières et devant retourner sur le marché du travail, les travailleurs judiciarisés après un séjour en milieu carcéral vivent à la fois une perte de compétences tout en faisant face à des préjugés importants, les travailleurs qualifiés immigrants, vivent des transitions de langues, de vie, de culture, d'amis et de travail.

Les transitions sont au cœur des travaux touchant les différentes instances jeunesse et de l'emploi. Par conséquent, les acteurs et les services publics d'emploi contribuent et agissent afin que ces dernières se passent le plus harmonieusement possible. Une collaboration plus efficiente entre tous permettrait de favoriser l'intégration des jeunes dans un emploi qui les motive afin de n'en échapper aucun.

Résumé des recommandations

Recommandation 1

Qu'Emploi-Québec, le MELS et le MESRST repensent de façon concertée l'accompagnement des jeunes dans leur choix de carrière dans les services d'orientation offerts en milieu scolaire et ce, pour toutes les étapes de leur cheminement scolaire.

Recommandation 2

Que la CPMT et Emploi-Québec collaborent avec le MELS, le MESRST et le Secrétariat à la jeunesse à l'identification de nouvelles façons de promouvoir les différents programmes d'études, notamment les programmes de formation professionnelle.

Recommandation 3

Qu'Emploi-Québec, via ses directions régionales, travaille étroitement avec les organismes terrain, dont Place aux jeunes en région et les ressources externes en employabilité, pour mieux faire connaître de part et d'autre les services offerts par les organismes publics d'emploi et les organismes communautaires.

Recommandation 4

Qu'Emploi-Québec, après une évaluation du programme passé, considère la possibilité de réintégrer les équipes jeunesse dans les CLE, notamment sous la forme de projet-pilote dans les régions dont la clientèle est plus jeune.

Recommandation 5

Que les directions régionales d'Emploi-Québec collaborent à la formation des ressources scolaires en orientation dans les établissements postsecondaires pour diffuser l'information sur les ressources d'aide disponibles dans les arrondissements, villes et villages.

Recommandation 6

Que soit évaluée, par Emploi-Québec, la pertinence que les jeunes décrocheurs de 16 et 17 ans soient plus facilement admissibles à des programmes et mesures qui favoriseraient leur mise en mouvement.

Recommandation 7

Qu'Emploi-Québec s'assure, au moment opportun, que le CCJ puisse réagir, via les antennes régionales de ses membres, au plan d'action relatif à la problématique de l'abandon dans les mesures d'emploi dédiées aux jeunes et être consulté lors de la compilation des volets régionaux, soit avant la diffusion du document final.

Recommandation 8

Que le MESS, via la Direction générale adjointe de la recherche, de l'évaluation et de la statistique (DGARES), réalise une étude de type longitudinal sur les jeunes québécois qui ne sont ni aux études ni au travail ni en formation.

Recommandation 9

Qu'Emploi-Québec poursuive ses efforts actuels d'agir en amont, afin que les jeunes soient repérés rapidement afin d'éviter qu'ils reproduisent la dynamique intergénérationnelle de demande d'aide sociale.

Recommandation 10

Qu'Emploi-Québec mousse la diffusion du nouveau Guichet unique en RAC, dont il est l'un des partenaires.

Recommandation 11

Que le MESS crée un nouveau système de protection sociale adapté aux récentes mutations du marché du travail et aux nouvelles catégories de travailleurs atypiques, dont les travailleurs autonomes.

Recommandation 12

Que la CPMT, via les partenaires régionaux du marché du travail (CRPMT), poursuive les efforts de sensibilisation des entreprises ayant été initiés par les Instances régionales de concertation en persévérance scolaire quant aux conditions à respecter pour favoriser la réussite scolaire des jeunes étudiants qui travaillent.

Recommandation 13

Qu'Emploi-Québec effectue une plus grande promotion de la Subvention salariale auprès des jeunes en situation de sous-emploi, afin que la mesure soit davantage utilisée comme outil d'intégration dans un emploi à la hauteur de leurs qualifications.

Bibliographie

- ACADEMOS CYBERMENTORAT. 2013. Avis dans le cadre du Renouveau de la Politique jeunesse du Gouvernement du Québec, 29 pages.
- ASSOCIATION DES COMPTABLES GÉNÉRAUX ACCRÉDITÉS DU CANADA (2012). *Le chômage des jeunes au Canada : bousculer les idées reçues*. 69 pages. URL : http://www.cgā-canada.org/fr-ca/ResearchReports/ca_rep_2012-10_youthunemployment_f.pdf
- BANQUE CIBC. *Un étudiant du secondaire sur quatre est indécis par rapport aux études collégiales ou universitaires*, 28 août 2013a. URL : <http://cnw.ca/7V4e1>
- BANQUE CIBC. *Des défis sans précédent pour les jeunes Canadiens à la recherche d'un emploi de qualité*, 20 juin 2013b, 5 pages. URL : <http://www.newswire.ca/en/story/1187697/des-defis-sans-precedent-pour-les-jeunes-canadiens-a-la-recherche-d-un-emploi-de-qualite>
- BERNIER, J., G. Vallée et C. Jobin. 2003. *Les besoins de protection sociale des personnes en situation de travail non traditionnelle. Synthèse du rapport final*. Rédigé pour le compte du ministère du Travail, 47 pages. URL : http://www.travail.gouv.qc.ca/fileadmin/fichiers/Documents/normes_travail/travail_non_traditionnel/RapBernierSynthes_e.pdf
- BOURDON *et al.* 2007. *Famille, réseaux et persévérance au collégial*, 118 pages. URL : <http://www.fqrcs.gouv.qc.ca/upload/editeur/RF-SBourdon.pdf>
- BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL. 2013. *Tendances mondiales de l'emploi des jeunes 2013 - Résumé analytique*. Genève. Bureau international du travail, 12 pages. URL : http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/documents/publication/wcms_212873.pdf
- BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL. 2012. *Tendances mondiales de l'emploi des jeunes 2012 - Résumé analytique*. Genève, 6 pages. URL : http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/documents/publication/wcms_181090.pdf
- BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL. (Sans date). *Statistiques sur le sous-emploi*. URL : <http://www.ilo.org/global/statistics-and-databases/statistics-overview-and-topics/underemployment/lang--fr/index.htm>
- BUSHNIK, Tracey. 2003. *Étudier, travailler et décrocher : Relation entre le travail pendant les études secondaires et le décrochage scolaire*. Direction de la Culture, du tourisme et Centre de la statistique de l'éducation No 81-595-MIF au catalogue - No 004 au catalogue de Statistique Canada. Ottawa : Statistique Canada, 40 pages. URL : http://www.merici.ca/collection/stat_can/decrochage.pdf
- CARDINAL, Adèle. 2010. *Évaluation du cours Projet personnel d'orientation au regard d'aspects scolaires et vocationnels - Mémoire de maîtrise*, 90 pages.
- Chan, P.C.W., R. Morissette et M. Frenette. 2011. *Les travailleurs mis à pied au cours des trois dernières récessions: qui étaient-ils et quels résultats ont-ils obtenus?* Direction des études analytiques : documents de recherche, no 337. Produit no 11F0019M au catalogue de Statistique Canada. Ottawa : Statistique Canada.
- Centre de transfert pour la réussite éducative du Québec (CTREQ). 2013. *Conciliation études-travail - Synthèse de la bibliographie commentée*, 29 pages. URL : <http://www.perseverancescolaire.com/wp-content/uploads/2013/06/DOC-SYNTHESE-CET.pdf>
- Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études (CCAFE). 2004. *L'accessibilité financière à la réussite de son projet d'études - Mémoire déposé à la Commission parlementaire sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités*, 10 pages. URL : <http://www.cse.gouv.qc.ca/fichiers/documents/publications/ccafe/caf0204.pdf>
- Comité consultatif Jeunes (CCJ).
- 2013a. *La relève des jeunes dans les organisations*. Disponible sous peu.
 - 2013b. *L'insertion en emploi des immigrants de première génération*, 19 pages. URL : http://ccjeunes.org/IMG/pdf/ccj_avis_jeunes_immigrants_2013.pdf
 - 2013c. *Les jeunes éloignés du marché du travail*, 15 pages. URL : http://ccjeunes.org/IMG/pdf/avis_jeunes_eloignes_-3.pdf
 - 2011. *Étude sur l'évolution des conditions socioéconomiques des jeunes et du marché de l'emploi au Québec*.
 - 2005. Youri Chassin pour le compte du CCJ. *Perspectives et conditions d'emploi chez les jeunes au Québec* » 111 pages.
- Conseil permanent de la jeunesse. 2001. *Emploi atypique et précarité chez les jeunes : une main-d'œuvre à bas prix, compétente et jetable*, avis, Québec, 2001, 114 p. URL : <http://www.jeunes.gouv.qc.ca/documentation/publications/publications-cpj/documents/emploi/emploi-atypique.pdf>

Conseil supérieur de l'éducation. 2012. *Rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2010-2012 – Pour une formation qualifiante chez les jeunes de moins de 20 ans. lever les obstacles à la formation professionnelle au secondaire*. URL : <http://www.cse.gouv.qc.ca/fichiers/documents/publications/CEBE/50-0195.pdf>

DORAY, Pierre. Yoëlle Langlois, Annie Robitaille, Pierre Chenard et Marie Aboumrâd. 2009. *Étudier au cégep : les parcours scolaires dans l'enseignement technique*. 67 page. URL : http://www.cirst.uqam.ca/Portals/0/docs/note_rech/2009_4.pdf

DORAY, Pierre. France PICARD, Claude TROTTIER et al. 2009. *Les parcours éducatifs et scolaires – Quelques balises conceptuelles*. Fondation canadienne des bourses du Millénaire, Montréal. 37 pages. URL : http://www.cirst.uqam.ca/Portals/0/docs/projet_transitions/Note3_finale.pdf

DUBÉ, Vincent, et Claude DIONNE. 2005. « Toujours à la recherche d'un emploi ». L'emploi et le revenu en perspective, vol. 6, no 5, mai, produit no 75-001-XIF au catalogue de Statistique Canada. <http://www.statcan.gc.ca/pub/75-001-x/10505/7932-fra.htm>

DUBÉ, V. 2004. « Les mal-aimés du marché du travail ». L'emploi et le revenu en perspective 5 (4) : 5 à 11. Produit no 75-001-X au catalogue de Statistique Canada. URL : <http://www.statcan.gc.ca/pub/75-001-x/10404/6844-fra.pdf>

Dufour, Pascale. 2001. *Sans-emploi, sous-emploi, mal-emploi et les enjeux politiques*. Options politiques sur le site de l'Institut de recherche en politiques publiques. URL : <http://www.irpp.org/fr/options-politiques/political-dissent-fr-ca/sans-emploi-sous-emploi-mal-emploi-et-les-enjeux-politiques-fr-ca/>

Emploi-Québec. 2013. *Les chiffres clés de l'emploi au Québec – Édition 2013*. 92 pages. URL :

http://emploiquebec.gouv.qc.ca/fileadmin/fichiers/pdf/Citoyens/00_imt_CC_2013.pdf

-2010a. *Les chiffres clés de l'emploi au Québec*. 23 pages. URL : http://emploiquebec.gouv.qc.ca/publications/pdf/00_imt_cc2010.pdf

-2010b. *Le marché du travail au Québec – Perspectives à long terme 2010-2019*. 40 pages. URL :

<http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/bs2007862>

-2009. L'emploi au Québec. Bulletin mensuel, vol. 25 no 5. URL : http://emploiquebec.net/publications/pdf/00_imt_be_200905.pdf

European Commission. 2011. *Transferability of Skills across Economic Sectors*. 97 pages.

FALARDEAU, I. et R. Roy. 1999. *S'orienter malgré l'indécision : à l'usage des étudiants indécis et de leurs parents déboussolés*. Septembre éditeur. 134 pages.

FEUQ. 2011. *Avis sur le travail rémunéré en cours d'études*. 202 pages. URL :

http://www.mesrst.gouv.qc.ca/fileadmin/administration/librairies/documents/Contributions_courriel_facebook/FEUQ_-_Travail_remunere_et_etudes_universitaires.pdf

FLEURY, Charles. 2009. « Allongement de la jeunesse et précarisation de l'emploi : un lien de causalité ? ». *Canadian Journal of Sociology*, 34 (2). <http://ejournals.library.ualberta.ca/index.php/CJS/article/download/1033/5339>

FONG, Francis. 2012. *La triste situation des jeunes travailleurs. Observation*. Services économiques TD (8 mars). Toronto. URL : http://www.td.com/francais/document/PDF/economics/special/ff0312_younger_workers_fr.pdf

FRENETTE, Marc. 2001. *Surqualifiés ? Diplômés récents et besoins des employeurs*. 10 pages. URL :

http://data.library.utoronto.ca/datapub/codebooks/cstdsp/71f0004xcb/2004/pe_archive_sa/francais/2001/pear2001013001s1a05_f.pdf

GALARNEAU, Diane, René MORISSETTE et Jeannine USALCAS. 2013. *La situation des jeunes a-t-elle changé au Canada ? Regards sur la société canadienne*. Statistique Canada. 9 pages. URL : <http://www.statcan.gc.ca/pub/75-006-x/2013001/article/11847-fra.pdf>

GAUTHIER, Madeleine, Andrée-Anne Lacasse et Mégane Girard. 2011. *Portrait et études des besoins d'accompagnement de jeunes adultes dans les arrondissements La Cité-Limoilou et Les Rivières de la ville de Québec*. INRS. Observatoire Jeunes et Société. 247 pages. URL : <http://www.ctreq.qc.ca/wp-content/uploads/2013/11/Portrait-Besoins-d%E2%80%99accompagnement-des-jeunes.pdf>

Hamel Jacques. 2003. « Pour une vue longitudinale sur les jeunes et le travail ». *Cahiers internationaux de sociologie*./2nO115, p. 255-268. DOI:10.3917/cis.115.0255 http://www.cairn.info/load_pdf.php?ID_ARTICLE=CIS_115_0255

HAMZAOUI, Malika (CETECH). 2007. *Capsule : Mobilité interrégionale et interprovinciale*.

HANGO, Darcy, et Patrice DE BROUCKER. 2007. *Cheminevements des jeunes Canadiens des études au marché du travail : résultats de l'Enquête auprès des jeunes en transition*, no 11F0019MIF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, 89 p., « Culture, tourisme et Centre de la statistique de l'éducation : documents de recherche », no 054. URL : <http://www.statcan.gc.ca/pub/81-595->

Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA). 2011. *Apprendre à faire : obtenir une première qualification – Mémoire soumis au Conseil supérieur de l'éducation dans le cadre de la consultation sur l'obtention d'une première formation qualifiante chez les jeunes de moins de 20 ans*. 38 pages. URL : http://icea.qc.ca/site/sites/default/files/icea_memoirecse_qualif_moins_de_20_ans_final.pdf

Institut de la statistique du Québec. 2014a. Regard statistique sur la jeunesse. État et évolution de la situation des Québécois âgés de 15 à 29 ans – 1996 à 2012. Statistiques intersectorielles. 190 pages. URL : <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/conditions-vie-societe/regard-jeunesse.pdf>

-.2014b. Demers, Marc-André et Julie Rabemananjara. *Les mises à pied au Québec : est-ce que le portrait a changé depuis 1976?* Travail et rémunération. Flash-info. vol 15, numéro 1, pp. 1-6. URL : <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/travail-remuneration/bulletins/flash-info-201402.pdf>

-.2013a. Annuaire québécois des statistiques du travail – Portrait des principaux indicateurs du marché et des conditions de travail. 2002-2012 (Faits saillants), volume 9, 6 pages. URL : <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/travail-remuneration/annuaire-v09-fs.pdf>

-.2013b. par Marc-André Gauthier. *Les déterminants de l'épargne-études au Québec* dans Données sociodémographiques en bref, octobre 2013, volume 18, numéro 1, pp. 1-8 http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/conditions/pdf2013/sociodemobref_oct13.pdf).

-.2013c. JANOSZ, Michel, Sophie PASCAL, Luc BELLEAU, Isabelle ARCHAMBAULT, Sophie PARENT et Linda PAGANI. *Les élèves du primaire à risque de décrocher au secondaire : caractéristiques à 12 ans et prédicteurs à 7 ans*. Étude longitudinale du développement des enfants du Québec (ÉLDEQ 1998-2010) – De la naissance à 12 ans, vol. 7, fascicule 2.

URL : <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/education/frequentation-scolaire/daccrochage.pdf>

-.2013d. DEMERS, Marc-André. *Les jeunes qui ne sont ni au travail ni aux études : une perspective québécoise*. Février 2013, volume 14, numéro 1, pp. 1 à 7. URL : http://www.bdsq.gouv.qc.ca/docs-ken/multimedia/PB01680FR_Flash_Info_Remun2013M02F00.pdf

-.2013e. BOULET, Maude. *Rareté ou surplus de main-d'œuvre qualifiée au Québec : analyse comparée de l'évolution des qualifications sur le marché du travail de 1990 à 2012*. Septembre 2013, vol 14, numéro 3, pp. 1-6. URL : <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/travail-remuneration/bulletins/flash-info-201309.pdf>

-.2011a. GAGNON, Sandra. *Quels sont les groupes les plus touchés par les mises à pied en 2009 et 2010 compte tenu du contexte du marché du travail ?* Travail et rémunération. Flash-info, vol 12, numéro 1, pp. 6-11. URL : <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/travail-remuneration/bulletins/flash-info-201102.pdf>

-.2011b. RABEMANANJARA. *Le cumul d'emplois au Québec en 2011*. Travail et rémunération. Flash-info, vol 13, numéro 2, pp. 1-6. URL : <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/travail-remuneration/bulletins/flash-info-201205.pdf>

-.2008. *Les inactifs qui veulent travailler*. Données sociodémographiques en bref dans vol 12 – numéro 2, pp. 7-8. <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/conditions-vie-societe/bulletins/sociodemo-vol12-no2.pdf#page=7>

-.2007. *Réalité des jeunes sur le marché du travail en 2005*.

KAPSALIS, Costa et Pierre TOURIGNY. 2004. *La durée de l'emploi atypique – L'emploi et le revenu en perspective*, vol. 5, no 12, produit no 75-001 au catalogue de Statistique Canada. URL : <http://www.statcan.gc.ca/pub/75-001-x/11204/7746-fra.pdf>

LAPLANTE, Benoit, Maria Constanza Street, Stéphane Moulin, Pierre Doray, Julie Verdy (2010). *Parcours scolaires et travail salarié : une perspective longitudinale*. (Projet Transitions. Note de recherche 7). Montréal, Centre interuniversitaire de recherche sur la science et la technologie (CIRST). Résumé de la note de recherche URL : http://www.cirst.ugam.ca/Portals/0/docs/projet_transitions/TransitionsResumeNote7.pdf

LAROCHE, Gabriel. 2004. *Changements démographiques et flexibilité du marché du travail : y a-t-il lieu de s'en préoccuper ?* Bulletin du CETECH, vol. 6 – Num. 1, printemps, 7 pages. URL : <http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/bs30840>

LAROCHELLE-CÔTÉ, Sébastien. 2013. *L'instabilité d'emploi chez les jeunes travailleurs*. « Statistique sur le travail : documents de recherche », no 2, produit no 75-004-M au catalogue de Statistique Canada. URL : <http://www.statcan.gc.ca/pub/75-004-m/75-004-m2013001-fra.pdf>

LAROCHELLE-CÔTÉ, Sébastien et Sharanjit Uppal. 2011. *Le bien-être financier des travailleurs autonomes. L'emploi et le revenu en perspective*, vol. 23, no. 3, septembre, no. 75-001-X au catalogue de Statistique Canada.

LAROCHELLE-CÔTÉ, Sébastien. 2010. *Le travail autonome pendant le repli économique*. L'emploi et le revenu en perspective, vol. 11, no 3, mars, no 75-001-X au catalogue de Statistique Canada. <http://www.statcan.gc.ca/pub/75-001-x/2010103/article/11138-fra.htm>

MARSHALL, Katherine. 2012. *Les jeunes qui ne sont ni étudiants ni employés*. *L'Emploi et le revenu en perspective*, vol. 24, no 2, été, produit no 75-001-X au catalogue de Statistique Canada.

MARSHALL, Katherine. 2010. *Profils d'emploi des étudiants postsecondaires*. L'emploi et le revenu en perspective, vol. 11, no 9, septembre, produit no 75-001-XIF au catalogue de Statistique Canada. URL : <http://www.statcan.gc.ca/pub/75-001-x/2010109/pdf/11341-fra.pdf>

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (2013). *Indicateurs de l'éducation Édition 2012*. 146 pages.

URL : http://www.mels.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/publications/SICA/DRSI/Indicateurs_educ_2012_webP.pdf

.-2012a. *Taux de sorties sans diplôme ni qualification (décrochage annuel), parmi les sortants, en formation générale des jeunes, selon le sexe, par réseau d'enseignement et par commission scolaire, 2010-2011*. 2 pages.

URL : http://www.mels.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/publications/SICA/DRSI/TABLEAU_Taux_officiels_decrochage_CS_2010-2011_1P.pdf

.- 2012b. *Guide pour soutenir une transition scolaire de qualité vers le secondaire*. 20 pages. URL :

http://www.mels.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/publications/EPEPS/Guide_SoutenirTransitionScolaireQualiteVersSec.pdf

.-2011. *Indicateurs de l'éducation. Édition 2011*. 140 pages.

URL : http://www.mels.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/publications/SICA/DRSI/IndicateurEducationEdition2011_f.pdf

.-2010. *La formation professionnelle et technique au Québec*. 55 pages.

URL : http://www.mels.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/publications/FPT_FC/Formation_professionnelle_technique/LaFPTAuQuebec_UnApercu_2010_f.pdf

.-2008. Comment accroître la motivation scolaire chez les jeunes adolescents ? Bulletin : Objectif persévérance et réussite. Québec : Gouvernement du Québec.

URL : http://www.mels.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/publications/SICA/DRSI/OPR_VOL1_NUM2_PRI08.pdf

.-2004. *Le cheminement des élèves, du secondaire à l'entrée à l'université*. 46 pages.

URL : http://www.mels.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/publications/Ens_Sup/Affaires_universitaires_collegiales/ brochure_cheminement_scol.pdf

MOTTE, Anne et Saul Schwartz. 2009. *Y a-t-il un lien entre l'emploi pendant les études et la réussite scolaire ?* Les bourses du millénaire. Note de recherche du millénaire no 9 -16 pages.

URL : http://www.uquebec.ca/~uss1109/capres/docs/FBM-emplois_etudes-09.pdf

NOISEUX, Yannick. Le travail atypique au Québec - Les jeunes au cœur de la dynamique de précarisation par la centrifugation de l'emploi dans Revue multidisciplinaire sur l'emploi, le syndicalisme et le travail (REMEST). 2012. vol. 7, no 1, p. 28-54.

URL : http://www.remest.ca/documents/NoiseuxREMESTVol7no1CORR_2YNyn_JUINrevTex2.pdf

Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec (OCCOQ). 2013a. L'OCCOQ et la Stratégie jeunesse du Gouvernement du Québec 2013. 10 pages. URL : <http://www.orientation.qc.ca/Communications/~media/23C292DBB1C740CD8B038BD93D8957B7.ashx>

Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec (OCCOQ). 2013b. Guide de pratique Orientation en formation générale des jeunes. 83 pages.

URL : <http://www.orientation.qc.ca/Communications/Publications/~media/8DA230605FE64E7AB134049D7DD0813B.ashx>

Oreopoulos, Philip, Till von Wachter et Andrew Heisz. 2006. *The Short- and Long-Term Career Effects of Graduating in a Recession: Hysteresis and Heterogeneity in the Market for College Graduates*. document de travail 12 159 du National Bureau of Economic Research (NBER). URL : http://www.nber.org/papers/w12159.pdf?new_window=1

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES. 2013. Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2013. Éditions OCDE. 302 pages. URL : http://dx.doi.org/10.1787/empl_outlook-2013-fr

O'ROURKE, Dominique. 2012. « #GenerationFlux : la jeunesse canadienne face à des changements sismiques aux grandes transitions de la vie ». *Signes vitaux*, octobre, préparé pour les Fondations communautaires du Canada. 16 pages. URL :

http://www.vital signs canada.ca/files/vitalyouth/2012_VitalYouth%20Research%20Summary_FR.pdf

PICA, Lucille A., Michel JANOSZ, Sophie PASCAL, Issouf TRAORÉ. 2013. *Risque de décrochage scolaire dans L'Enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire 2010-2011*. Le visage des jeunes d'aujourd'hui : leur santé mentale et leur adaptation sociale. Tome 2. Québec. Institut de la statistique du Québec. pp. 111-132. URL : <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/sante/enfants-ados/adaptation-sociale/sante-jeunes-secondaire2.pdf>

QUINTINI, Glenda, et Sébastien MARTIN. 2006. *Starting Well or Losing Their Way? The position of Youth in the Labour Market in OECD Countries*. OECD Social, Employment and Migration Working Papers, No. 39. Paris. Organisation de coopération et de développement économiques. OECD Publishing. 72 p. URL : <http://www.oecd.org/employment/emp/37805131.pdf>

Saunders, R. (2008). *Voies d'accès des jeunes au marché du travail : Un rapport de synthèse*. Ottawa : Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques. 51 pages. URL : http://www.cprn.org/documents/50457_FR.pdf

SAVOIE-ZAJC, Lorraine et André DOLBEC. *La réussite scolaire d'étudiants adultes inscrits dans des programmes de formation professionnelle: enjeux, défis*. Sans date. 143 pages. <http://www.frqsc.gouv.qc.ca/upload/editeur/RF-LorraineSavoie%282%29.pdf>

STATISTIQUE CANADA. 2013a. *Scolarité au Canada : niveau de scolarité, domaine d'étude et lieu de études* (99- 012-X2011001)
 -.2013b. BERNARD, André. *La dynamique du chômage chez les jeunes Canadiens*. Aperçus économiques, no 24, produit no 11 626 X au catalogue de Statistique Canada. 10 pages. URL : <http://www.statcan.gc.ca/pub/11-626-x/11-626-x2013024-fra.pdf>
 -.2011. *Enquête sur la couverture de l'assurance-emploi*. Le Quotidien, Ottawa. URL : <http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/110627/dq110627a-fra.htm>
 -.2006a. Rapport sur l'état de la population du Canada 2003 et 2004. <www.statcan.ca>
 -.2006b. Enquête auprès des jeunes en transition : mise à jour sur les cheminements liés aux études et au travail des jeunes adultes. *Le Quotidien*, 5 juillet. <www.statcan.ca> -. 2005a. Étude : Participation aux études postsecondaires. *Le Quotidien*, 16 juillet -. 2005b. Naissances. *Le Quotidien*, 12 juillet. <www.statcan.com> -. 2004. Enquête auprès des jeunes en transition : cheminements des jeunes adultes en éducation et sur le marché du travail. *Le quotidien*, 16 février. <www.statcan.ca>

Taylor, A. 2007. Voies d'accès des jeunes au marché du travail : Tour d'horizon des initiatives dans l'enseignement secondaire. Document no 3. Collection « Voies d'accès des jeunes au marché du travail ». Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques. Ottawa.

Vultur, Mircea. 2006. *Le diplôme et le marché du travail : la dynamique de l'éducation et le déclassement au Québec*. Recherches sociographiques 47(1):41-68. <http://www.erudit.org/revue/rs/2006/v47/n1/013641ar.pdf>

Articles de presse

Éducation Montréal. *Création de Qualification Montréal - Le portail de la reconnaissance des acquis et des compétences*. Publié le 4 décembre 2013. URL : <http://cdeacf.ca/actualite/2013/12/04/creation-qualification-montreal- portail-reconnaissance>

Sites Internet

Réseau d'information pour la réussite éducative (2010). Dossier thématique de la rentrée : les transitions scolaires. URL : <http://rire.ctreq.qc.ca/2010/08/dossier-thematique-de-la-rentree-les-transitions-scolaires/>